



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

7^e séance plénière
Mercredi 10 juin 1998, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire de Sani Abacha, feu le Président de la République fédérale du Nigéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du chef d'État de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Sani Abacha, décédé le lundi 8 juin 1998.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant du Nigéria de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Nigéria et à la famille endeuillée de M. Abacha.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de M. Sani Abacha.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Klaus Kinkel, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

M. Kinkel (Allemagne) (*parle en allemand; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Nombreux sont ceux qui parmi nous ont vu dans leur entourage une jeune vie détruite par l'héroïne, nous avons vu la tragédie infligée à toute une famille. C'est une expérience très touchante mais qui, parallèlement, m'a renforcé dans ma conviction selon laquelle nous ne pouvons abandonner notre croisade contre les drogues. Cela peut parfois donner l'impression d'être un travail de Sisyphe ou comme si l'on se battait contre des moulins à vent, mais nous devons lutter contre ce fléau qui afflige l'humanité. Nous le devons à nos populations, particulièrement les jeunes envers lesquels nous sommes responsables. Tous ceux qui ont vu de près le sort des toxicomanes qui finissent souvent dans la misère, le refus de soi et le crime savent que la capitulation face à ce fléau malfaisant n'est pas une option.

Les drogues constituent une menace pour nos sociétés partout, un monstre qui étend ses tentacules dans le monde entier. Les revenus annuels des cartels internationaux de la drogue s'élèvent à 400 milliards de dollars, ce qui équivaut à 8 % du commerce mondial. Derrière ce chiffre se cachent des souffrances indicibles.

Les tendances sont alarmantes. Les consommateurs de drogues sont de plus en plus jeunes. La gamme de drogues fournie est de plus en plus importante. Aujourd'hui, même les jeunes âgés de 12 à 14 ans sont piégés dans le cercle

vicieux de la toxicomanie d'où ils ne peuvent souvent pas s'échapper. Il y a surtout les drogues synthétiques comme le LSD et *Ecstasy* qui sont en pleine expansion. Elles peuvent être produites facilement, sont bon marché partout et sont donc particulièrement dangereuses. Pour moi, le plus répugnant est que les distributeurs sans scrupules ciblent de plus en plus leurs futures victimes en vue de créer une demande pour leurs marchandises.

Ce ne sont pas les agriculteurs pauvres qui cultivent le cannabis et la coca qui sont les criminels. Les criminels sont les barons de la drogue, les trafiquants, ceux qui blanchissent les capitaux, ceux qui tirent les ficelles dans les coulisses, qui gagnent beaucoup d'argent avec ces marchandises empoisonnées, qui pratiquent leur sale commerce dans des coins sinistres de nos grandes cités et dans les rues, à l'extérieur de nos écoles. Ils sont sans pitié, ce sont des séducteurs malicieux et nous devons mettre un terme à leurs activités.

Les drogues détruisent le corps et l'esprit. Le bonheur qu'elles promettent est en réalité une illusion mortelle. Les drogues détruisent les familles et sapent les fondements de la société. Où qu'il y ait des drogues, il y a toujours une criminalité : le crime organisé par les trafiquants et les crimes commis par les utilisateurs eux-mêmes pour financer leur toxicomanie. Et lorsque la mafia de la drogue et le terrorisme s'associent, ils finissent par compromettre même la paix.

La nécessité de travailler en partenariat et en coopération n'est nulle part plus urgente que dans la lutte contre la drogue. Les gangs criminels de producteurs et de trafiquants opérant à l'échelle internationale se sont basés surtout dans les pays qui précisément manquent jusqu'à présent de moyens de défense pour les repousser. Mais nous ne devons pas permettre à de nouvelles autoroutes de l'opium ou de la cocaïne de s'établir.

Depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, en 1990, nous avons réalisé quelques progrès, mais nous n'avons à l'évidence pas encore réussi à inverser la tendance. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce n'est qu'en mobilisant toute notre énergie au service de cette tâche commune que nous aurons une chance de succès. Notre stratégie doit s'attaquer à la culture et à la production, au commerce et à la consommation. Je tiens à ce stade à rendre un hommage tout particulier à tous ceux qui participent à la croisade contre les drogues, et en particulier au personnel du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

En Allemagne, nous avons malheureusement assisté depuis 1995 à une augmentation croissante du nombre de premiers utilisateurs de drogues dures, avec une augmentation de 20 % pour la seule année dernière.

Mais nous ne restons pas les bras croisés. Nous avons lancé dans notre programme d'action et incorporé à notre politique globale antidrogue, une approche à trois volets : prévention et éducation, traitement et réadaptation des toxicomanes, et enfin prévention et répression de la criminalité.

Dans la lutte contre la drogue, nul ne peut se décharger de sa responsabilité sur les autres, nul ne peut éluder ses responsabilités. Il existe un besoin de solidarité, d'assistance mutuelle. C'est pourquoi l'Allemagne a, dans le cadre d'un programme quadriennal, affecté 166 millions de deutsche mark à l'aide aux pays producteurs et aux pays de transit dans le domaine des services de formation et de conseil. Dans 32 pays, des agents de liaison du Bureau fédéral de la police criminelle aident à la lutte contre les drogues et le crime organisé.

En matière de coopération pour le développement également, nous orientons nos activités vers la lutte contre les drogues. Dans les pays d'origine de la drogue, nous ne pouvons demander aux cultivateurs de cesser de cultiver les plantes narcotiques que si nous leur offrons des options de remplacement viables. Depuis 1990, nous avons consacré quelque 400 millions de deutsche mark à des programmes de ce genre.

Ce sont les bénéfices énormes que l'on peut en tirer qui expliquent l'essor du commerce des drogues. Les barons de la drogue utilisent tous les moyens possibles de blanchir leurs biens mal acquis. Depuis 1992, le blanchiment de l'argent est en Allemagne un délit passible de sanctions, et une série de mesures judiciaires et administratives ont été adoptées pour le réprimer. Ce n'est que par la saisie des biens des trafiquants et de leurs associés que l'on pourra porter un coup décisif à la mafia de la drogue.

Malheureusement, trop nombreux sont les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, adoptée à Vienne en 1988, ou qui ne la mettent pas pleinement en oeuvre. Cela doit changer.

Dans ce domaine, des progrès sont actuellement réalisés vers une coordination régionale efficace des politiques antidrogue. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration conjointe des cinq pays de l'Asie du Sud-Est et de la Chine.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale doit clairement indiquer la fermeté de nos objectifs. Nous n'abandonnerons pas la lutte. Nous devons créer de nouvelles alliances avec la prévention comme objectif. Sensibiliser, c'est ce à quoi nous devons nous attacher. Chacun a son rôle à jouer : parents, enseignants, politiciens et médias. Les drogues, comme le mal qu'elles font, ne doivent pas être minimisés. Elles ne sont pas le symbole d'un art de vie moderne. Leur arme est la séduction furtive, et c'est là que réside le danger. Pour lutter contre leur influence insidieuse, nous devons encourager une attitude positive, responsable et solidaire face à la vie, ainsi qu'une politique de développement de substitution dans les pays qui ont besoin de notre aide. Notre jeunesse a besoin de valeurs et de perspectives qui rendent superflues les pilules et les aiguilles du toxicomane.

Une chose cependant est vitale : ceux qui sont devenus dépendants ont besoin d'aide et de solidarité. Nous ne devons pas les laisser livrer seuls leur combat contre la toxicomanie. Nous devons les aider à retrouver le chemin de la vie normale. La prévention et les soins, l'appui et la réadaptation doivent aller de pair.

Cette session extraordinaire est un nouveau témoignage impressionnant de la stratégie internationale de lutte contre les drogues. Nous allons tous prendre de nouveaux engagements politiques. Car ce n'est que par une croisade passionnée et inlassable que nous pourrions sauver ceux qui se trouvent dans les griffes des dealers et préserver les autres pour toujours de ce mal.

«Pas de pouvoir à la drogue!» Voilà le slogan d'une campagne antidrogue lancée par les organisations sportives et les médias allemands. Tel devra aussi être notre slogan pour la lutte mondiale contre les drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pham Gia Khiem, Vice-Premier Ministre du Viet Nam.

M. Pham Gia Khiem (Viet Nam) (*interprétation de l'anglais*) : Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale est un événement de grande importance et représente pour l'humanité une contribution de poids à la veille du prochain millénaire. Dans cette enceinte, les dirigeants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies vont renouveler ensemble leur volonté et leur détermination communes de combattre un formidable péril qui menace les

êtres humains — à savoir la production, le trafic et l'abus des drogues. Ce fléau social, combiné à ceux du VIH/sida, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement, érode le moral et la santé de différents groupes de population, les jeunes en particulier, sape la stabilité de nombreux pays et menace l'existence même et le développement de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à la Commission des stupéfiants pour le choix qu'elle a fait des thèmes les plus critiques pour les délibérations de cette session. La réduction de la demande de drogues, notamment, est une question clef qui appelle des efforts à l'échelle mondiale.

Devant concentrer ses efforts sur la solution de nombreux problèmes socioéconomiques pour améliorer les conditions de vie du peuple, le Viet Nam accorde une attention constante et entière à la prévention et au contrôle des drogues illicites.

Il est stipulé dans notre Constitution que

«la production, le trafic, la distribution, le stockage et l'utilisation illicites de l'opium et des autres stupéfiants sont strictement interdits».

Notre gouvernement a créé la commission nationale de prévention et de lutte contre les drogues, sous la présidence du Vice-Premier Ministre.

Avec une ferme détermination et des mesures radicales, nous avons obtenu des résultats importants, bien qu'encore préliminaires. Les cultures de pavot ont diminué de 80 % par rapport aux années 80. Des trafiquants de drogues ont été condamnés pour crimes graves. Le système juridique du pays et notamment son Code pénal, ont été révisés et amendés selon que de besoin pour resserrer le contrôle des drogues. Un traitement est dispensé à de nombreux toxicomanes, à la fois chez eux et dans des centres de réadaptation. La condamnation publique de la fabrication, de la vente et de la consommation de drogues illicites est de plus en plus large.

Le Gouvernement vietnamien attache une grande importance à la coopération, tant bilatérale que multilatérale, avec les pays et les organisations telles que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol). Le Viet Nam a adhéré aux Conventions internationales relatives à la prévention et au contrôle des

drogues de 1961, 1971 et 1988 et nous avons engagé une coopération avec de nombreux pays, en particulier d'autres pays de la région. Nous participons aux efforts de coopération de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur la prévention et le contrôle des drogues. Nous avons signé l'accord sous-régional de l'Asie de l'Est sur le contrôle des drogues et nous mettons en oeuvre plusieurs projets fondés sur les mémorandums d'accord. Des pourparlers relatifs à des accords de coopération bilatéraux avec le Laos, la Russie et les États-Unis ont été en cours; des échanges d'informations sont réalisés régulièrement avec le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Toutefois, du fait de ses caractéristiques géographiques — frontières toutes en longueur et difficiles à contrôler, proximité avec le Triangle d'Or et son commerce ainsi que son tourisme en expansion, le Viet Nam est facilement utilisable par les trafiquants de drogues internationaux comme point de transit. En attendant, nos équipes chargées du contrôle des drogues sont confrontées dans leur travail à d'immenses difficultés en raison du manque d'expérience et d'installations techniques. Le Viet Nam a donc besoin d'assistance et est disposé à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale dans cette lutte commune.

Sur la base de l'expérience acquise dans nos activités de prévention et de contrôle des drogues, nous avons tiré les enseignements suivants :

Premièrement, il nous faut sensibiliser toute la population, depuis les dirigeants à tous les niveaux, jusqu'à chaque citoyen, aux dangers liés aux drogues de façon à forger en eux une détermination commune de combattre ces drogues.

Deuxièmement, il convient de renforcer notre approche préventive, en faisant pleinement usage de la prise de conscience de soi des membres de la population et en les mobilisant pour qu'ils participent aux efforts de prévention et de contrôle des drogues, dans lesquels la famille joue un rôle extrêmement important.

Troisièmement, il nous faut élargir notre coopération avec les autres pays, en particulier nos voisins, pour formuler un plan de lutte intégré et global.

Dans le désir de contribuer au succès de notre lutte commune contre la menace de la drogue, nous souhaitons recommander ce qui suit :

Premièrement, l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer son rôle dans la mise en oeuvre des

programmes internationaux de contrôle des drogues dans différentes régions et sous-régions, multiplier les échanges d'informations et d'expériences entre les nations, en donnant une priorité aux groupes constitués de pays aux caractéristiques semblables.

Deuxièmement, les institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les banques régionales devraient concevoir des projets et des programmes intégrés visant à aider les pays, en particulier les moins développés, à aborder globalement les questions de drogue ainsi que la prévention et le contrôle du VIH/sida et la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement vietnamien souscrit pleinement au projet de déclaration politique de la session extraordinaire. Nous estimons maintenant que la tâche la plus épineuse à laquelle nous avons à faire face est celle qui consiste à transformer la détermination exprimée à la présente session en actes concrets. Le Viet Nam n'épargnera aucun effort pour assurer le succès de notre lutte commune contre l'abus des drogues pour l'avenir et le bonheur du peuple vietnamien et de la communauté des nations du monde entier.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre du Viet Nam de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mostefa Benmansour, Ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement de l'Algérie.

M. Benmansour (Algérie) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord transmettre mes condoléances à la délégation du Nigéria, pays frère, à l'occasion de la mort de M. Abacha. Nous compatissons profondément avec eux dans un moment si difficile.

En décidant, 10 ans après la conclusion de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, de convoquer une session extraordinaire consacrée à la lutte contre les stupéfiants, l'Assemblée générale a voulu, à l'évidence, démontrer la large adhésion de la communauté internationale à la nécessité d'une action globale et multiforme pour faire face résolument à ce fléau et à ses dangereuses ramifications, qui constituent une menace potentielle à l'équilibre social et économique de la plupart des nations.

En effet, aucun pays ne peut se considérer aujourd'hui épargné par ce fléau dévastateur comme nul ne peut, non plus, nier que ce phénomène représente une menace particulièrement grave pour l'ensemble de la communauté

internationale, en ce qu'il agresse les forces vives de la nation — en particulier la jeunesse — mine de l'intérieur les structures sociales et fragilise les fondements de la société, et enfin, en ce qu'il compromet le développement économique des pays, par le recyclage à l'étranger de sommes importantes soustraites au secteur productif.

Aussi, et au-delà de la situation particulière de chaque pays, il nous paraît essentiel que notre appréhension commune de ce phénomène intègre le contexte économique et social dans lequel se développent ses deux composantes — à savoir la demande et l'offre de drogue.

Située à un carrefour des espaces africain, méditerranéen et moyen-oriental, l'Algérie, que ses valeurs sociales ont longtemps préservée de la condition de producteur et de celle de grand consommateur de drogues, s'est trouvée entraînée par le phénomène du trafic de drogues en devenant, de par sa position géographique charnière et du fait de l'étendue de ses frontières terrestres et maritimes, une aire de transit privilégiée de quantités importantes, dont une partie résiduelle alimente une consommation locale.

En effet, 75 % des quantités de drogues saisies ne font, selon les enquêtes, que transiter par le territoire national, tandis que la consommation locale et le trafic illicite des drogues en Algérie portent encore principalement sur les drogues d'origine naturelle. Néanmoins, un recours de plus en plus fréquent aux substances psychotropes a été enregistré. Plus grave encore, des enquêtes récentes menées en Europe dans le cadre du démantèlement de groupes terroristes ont établi l'existence d'un lien indiscutable entre le fléau de la drogue et des activités terroristes à travers des réseaux transfrontières impliqués dans des trafics d'armes et de drogues.

En effet, le terrorisme trouve dans le trafic de drogues — en raison principalement des profits immédiats et considérables qu'il procure — une source de financement qui alimente très généreusement ses activités criminelles. De ce fait, l'Algérie appelle une fois de plus à l'instauration d'une coopération internationale effective et organisée, à travers le contrôle aux frontières des mouvements de bandes criminelles, l'échange d'informations entre les services spécialisés et la mise sur pied de groupes conjoints d'experts.

Elle voudrait, dans le même temps, rappeler ici que le terrorisme est un défi global qui confronte la communauté internationale dans son ensemble et ne saurait, par conséquent, faire l'objet d'approches sélectives en fonction des lieux sous lesquels il se produit et des victimes qu'il frappe.

Face au fléau de la drogue, les pouvoirs publics ont mis en place et renforcé un dispositif de mesures préventives, dissuasives et répressives. À cet effet, une Commission nationale de lutte contre la drogue et la toxicomanie a été installée et un plan directeur national élaboré et mis en oeuvre avec le concours de l'ensemble des structures compétentes de l'État et des organisations non gouvernementales sous la direction de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

La prévention s'exprime essentiellement à travers la sensibilisation des différentes composantes de la société, notamment la jeunesse. Cette action est soutenue par les médias, qui accomplissent un travail fort appréciable en la matière. S'agissant du volet dissuasif, les efforts sont concentrés, au niveau des frontières, par le renforcement du contrôle en ressources humaines et en moyens matériels appelant nécessairement de gros efforts qui gagneraient à être relayés et amplifiés de manière conséquente par le PNUCID.

En outre, les lois relatives à la protection et à la promotion de la santé à laquelle s'ajoutent notamment les dispositions contenues dans les codes pénaux, des douanes et des postes et télécommunications, répriment très sévèrement les trafiquants. Par ailleurs, et dans un effort d'adaptation, le Ministère de la justice a prévu une réforme substantielle de la législation relative au trafic illicite des drogues pour la mettre en conformité avec les conventions internationales auxquelles l'Algérie est partie.

Nous avons pleinement conscience en Algérie que les seuls efforts nationaux, aussi déterminés soient-ils, ne peuvent à eux seuls endiguer ce fléau qui ne reconnaît pas les frontières. C'est pourquoi l'Algérie, avec certains de ses voisins et les pays du nord de la Méditerranée, a mis en place dans le cadre d'accords bilatéraux, des mécanismes de coopération, de concertation et d'échange d'informations, en vue de prévenir la contrebande et le trafic des stupéfiants.

En se saisissant à nouveau et à ce niveau de solennité, de ce fléau, l'Assemblée générale n'entend pas se limiter à réitérer, même avec une conviction plus grande et une détermination plus forte, une profession de foi connue de la communauté internationale et que la recrudescence du fléau met du reste à rude épreuve.

La prise de conscience de l'ampleur du fléau de la drogue et de ses effets dévastateurs a été à la base de la convocation de cette session extraordinaire. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, une coopération internationale efficace devra reposer sur ces trois éléments fonda-

mentaux que sont la volonté politique des États, l'approche globale du phénomène, enfin la mise en place des moyens appropriés aux causes sous-jacentes au phénomène de la drogue.

Les déclarations que nous avons entendues lors de cette session extraordinaire attestent de la réalité de cette volonté politique, comme elles adhèrent à l'idée d'une approche globale du fléau. Nous nous devons donc d'agir ensemble et avec détermination, sur la base d'un véritable programme d'action fondé sur la responsabilité partagée et ayant pour objectif la conduite d'une action coordonnée et solidaire. Il s'agira, en somme, pour nous de dégager des actions concrètes et des mesures pratiques pour enrayer ce fléau qui constitue une véritable menace contre le bien-être, la stabilité et la sécurité de nos pays.

L'Algérie, en ce qui la concerne, tient à réaffirmer ici sa détermination à apporter sa contribution pour que les générations présentes et futures soient débarrassées, des fléaux et des menaces transfrontalières attentatoires à la sécurité et aux valeurs civilisationnelles de l'humanité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur, des communautés locales et de l'environnement de l'Algérie de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Marsden Madoka, Ministre d'État du Kenya.

M. Madoka (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation kényenne, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues pour avoir organisé cette conférence opportune et capitale chargée d'analyser les efforts que nous déployons en vue de faire face au problème international des drogues qui ne cesse de s'aggraver. En effet, le trafic et l'abus des drogues sont devenus un problème mondial aux conséquences vastes et destructrices dans tous les domaines de la vie.

La situation en matière de drogues au Kenya ne diffère pas de celle d'autres pays. Malheureusement, le Kenya est devenu une plaque tournante pour les drogues telles que l'héroïne, en provenance du sous-continent asiatique et à destination de l'Europe et de l'Amérique. En outre, la cocaïne, la méthaqualone et la résine de cannabis, communément appelée hachisch, transitent également par le Kenya pour diverses destinations dans le monde. La situation est d'autant plus grave que le Kenya se situe à un endroit stratégique par rapport aux pays d'origine des drogues et est doté d'un réseau de communications efficace. Le *cannabis*

sativa pousse en abondance au Kenya, et est la drogue la plus utilisée dans le pays. L'éradication du *cannabis sativa* représente pour le Kenya un défi de taille, que le Gouvernement prend très au sérieux.

Notre présence ici témoigne de notre détermination de passer en revue les politiques et stratégies adoptées en vue du contrôle efficace du trafic et de l'abus des drogues dans le monde. À cet égard, ma délégation soutient la position commune adoptée par l'Afrique sur le contrôle des drogues, qui a été formulée par des experts africains lors d'une réunion organisée par l'Organisation de l'unité africaine à Nairobi (Kenya) en mars 1998.

Sur le plan national, nous avons notamment pris les mesures suivantes en vue de remédier aux problèmes liés à la drogue.

Premièrement, nous avons créé une unité antistupéfiant; deuxièmement, nous avons mis sur pied un comité interministériel de coordination en matière de drogues chargé d'harmoniser, de surveiller et d'évaluer toutes les mesures relatives au contrôle des drogues dans le pays; et troisièmement, en 1997, nous avons créé un Centre national de recherche sur la criminalité.

Nous avons ensuite promulgué la loi de 1994 sur le contrôle des stupéfiants et des substances psychotropes, qui reprend diverses dispositions des Conventions des Nations Unies sur les stupéfiants et les substances psychotropes. Nous avons également ratifié la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. Nous nous préparons actuellement en vue de la ratification de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

Au plan sous-régional, les États d'Afrique de l'Est que sont le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie travaillent en étroite collaboration dans le domaine du contrôle des drogues. Grâce à cette coopération, il y a eu davantage d'arrestations et de saisies de drogues par les États de la sous-région. Les pays membres ont également élaboré un protocole sur la lutte contre le trafic des drogues dans la région, qui doit être signé cette année. En outre, le Kenya accueille à la fois la station de télécommunications de l'Organisation internationale de police criminelle pour 19 pays membres de l'Afrique orientale et australe et un bureau sous-régional pour 10 pays de l'Afrique orientale.

L'expérience a prouvé qu'aucun pays ne peut à lui seul parvenir à maîtriser la menace de la drogue à l'intérieur de ses frontières. C'est la raison pour laquelle nous sommes

réunis ici pour passer en revue notre coopération et les efforts que nous réalisons dans notre lutte contre les drogues. La communauté internationale a indubitablement progressé dans la lutte contre le problème des drogues. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, il est important d'assurer l'affectation d'un volume suffisant de ressources aux activités de répression dans le domaine des drogues et de réduction de la demande. En outre, ma délégation propose qu'Interpol devienne plus opérationnel afin de coordonner l'action menée contre les cartels internationaux de la drogue et de veiller à ce que les fugitifs ne bénéficient d'aucune mesure de protection ou de l'immunité de poursuites où que ce soit dans le monde.

Enfin, je tiens à réitérer la nécessité d'une coopération plus étroite dans la coordination des activités en matière de suppression de l'offre et de réduction de la demande aux niveaux sous-régional, régional et international. Ce n'est que grâce à cette coopération que la communauté internationale réussira à éradiquer le problème des drogues dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État du Kenya de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Oleg Bozhelko, Procureur général du Bélarus.

M. Bozhelko (Bélarus) (*interprétation du russe*) : Au nom de la délégation de la République du Bélarus, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, qui représentez l'Ukraine, pays voisin et ami avec lequel le Bélarus coopère étroitement dans tous les domaines, notamment dans la lutte contre les stupéfiants, vous féliciter pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à cette session extraordinaire. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée, cette session sera couronnée de succès.

La convocation d'une instance d'aussi haut niveau sur le problème mondial des drogues témoigne clairement de la profonde préoccupation de la communauté internationale devant l'ampleur croissante, la sophistication et la menace pour la société du trafic illicite des drogues. Ce phénomène, ainsi que la criminalité internationale organisée et le terrorisme, sont considérés à juste titre comme une nouvelle menace transnationale pour la paix et la sécurité mondiales. Il est encourageant de noter que l'urgence et l'actualité de ce problème sont reconnus par tous les pays représentés dans cette salle.

Le Bélarus appuie pleinement la démarche constructive et globale suivie par l'Organisation des Nations Unies dans sa campagne contre la production et le trafic illicites des

drogues, qui doit être considérée comme une des activités prioritaires de l'Organisation pour les années à venir.

Les répercussions négatives du trafic des stupéfiants n'ont pas épargné le Bélarus, situé au centre de l'Europe. La situation favorable de notre pays fait qu'il est à la croisée du commerce illicite des drogues. Chaque année, les autorités de police du Bélarus font échec à un grand nombre de tentatives visant à faire passer illégalement des stupéfiants et des substances psychotropes à travers le pays et préviennent des milliers d'actes criminels liés au trafic illicite des drogues. Certains groupes criminels locaux sont impliqués dans le trafic international des stupéfiants. L'importation et les tentatives de distribution de quantités énormes d'opium, d'héroïne et d'autres drogues à fort pouvoir narcotique représentent une nouvelle tendance dangereuse.

Le danger que pose l'abus des drogues pour la société s'accroît également. On a recensé dans notre pays environ 4 000 toxicomanes pour une population de 10 millions d'habitants. Au cours des cinq dernières années, le nombre de délits commis par des toxicomanes et des personnes sous l'effet de la drogue a décuplé. Avec les conséquences dévastatrices de la catastrophe de Tchernobyl et les problèmes écologiques connexes, l'abus des drogues est devenu une réelle menace pour la santé de notre population, portant atteinte à notre patrimoine génétique et menaçant l'avenir de la nation.

Tout en rappelant l'engagement qu'il a pris d'honorer les obligations qu'il a contractées au plan international, le Bélarus déploie des efforts considérables pour mettre fin au trafic illicite des drogues. Un décret présidentiel a créé une Commission interministérielle pour la prévention de la criminalité et de l'abus des drogues, et une politique officielle pour le contrôle des drogues et des substances psychotropes et pour la prévention de l'abus des drogues a été adoptée. Un programme de mesures globales pour lutter contre l'abus et le trafic illicites des drogues a été approuvé pour une période de trois ans.

La législation nationale du Bélarus est en train de s'aligner sur les normes et principes du droit international. Des procédures strictes ont été établies pour la circulation légale des drogues. Les peines dont sont passibles les délits liés au trafic illicite des drogues et l'implication de mineurs d'âge dans des actes criminels liés à la drogue ont été considérablement alourdies. La loi règlemente les conditions et modalités du traitement médical et de la réinsertion sociale des toxicomanes. On procède actuellement à l'alignement du classement des drogues et des substances psychotropes sur les normes internationales.

En outre, une série de mesures administratives sont en cours d'application. L'État a renforcé son contrôle sur la culture, la production, la distribution et l'emploi de plantes, substances et médicaments énumérés dans les listes et tableaux des conventions internationales. On a étendu la recherche scientifique en matière de traitement de l'abus des drogues et un service de réadaptation destiné aux toxicomanes est en cours de création, en association avec des divisions spécialisées travaillant avec des adolescents et des jeunes. En outre, on s'attache à améliorer le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

Une attention tout aussi grande est accordée à la prévention de la consommation illicite de stupéfiants. À cet effet, on forme des experts chargés de déterminer les groupes vulnérables à l'abus des drogues et de prendre les mesures de prévention correspondantes. On a également lancé une campagne d'information médiatique pour expliquer les dangers de l'abus des drogues.

Convaincu que la lutte contre le danger des stupéfiants ne peut être menée que par des efforts communs, le Bélarus resserre de plus en plus sa coopération multilatérale et bilatérale avec les organes du système des Nations Unies, les autres organisations internationales et d'autres pays en matière de contrôle des drogues. Aux niveaux intergouvernemental et interministériel, le Bélarus a conclu, avec des États voisins et un certain nombre de pays d'Europe occidentale et du Moyen-Orient, des accords pour la lutte contre la criminalité et le trafic des drogues qu'il met actuellement en oeuvre. En coopération avec les autorités de police des pays de la Communauté d'États indépendants et d'autres États voisins, des opérations conjointes visant à réprimer la contrebande de stupéfiants sont actuellement menées avec succès.

Le Bélarus est partie à toutes les grandes conventions internationales sur le contrôle des drogues. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à ces conventions en y adhérant et en les mettant pleinement en oeuvre.

Notre pays apprécie grandement les activités menées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues en tant qu'organisme international indépendant chargé de coordonner les efforts nationaux et la coopération internationale dans la lutte contre les stupéfiants. Nous soutenons les propositions visant à renforcer la capacité du système des Nations Unies en la matière.

La délégation du Bélarus appuie les projets de documents qui vont être adoptés à l'occasion de cette session extraordinaire, ainsi que les engagements et les calendriers

qui y sont spécifiés. Le Bélarus a l'intention de reprendre de nombreuses dispositions de ces documents dans ses programmes nationaux de contrôle des drogues et de les utiliser pour améliorer la législation nationale. Dans le même temps, nous pensons que les efforts nationaux devraient être renforcés au moyen d'une solide assistance internationale. La délégation du Bélarus est convaincue que les décisions qui émaneront de cette session extraordinaire donneront un nouvel élan à nos efforts communs en faveur de l'éradication du fléau des stupéfiants.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Procureur général du Bélarus de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Chapson Butale, Ministre de la santé du Botswana.

M. Butale (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, et les crimes qui en découlent, sont un des fléaux mondiaux de notre temps. Ce phénomène ne connaît aucune frontière nationale. Aucun pays n'est suffisamment puissant pour le combattre de manière indépendante. Sauf quelques cas exceptionnels, il a échappé aux solutions qui ont été employées jusqu'à présent.

Il est donc nécessaire de couper le cordon ombilical reliant les modèles de production des pays où sont cultivées les plantes servant à fabriquer des drogues et les habitudes de consommation des pays où il existe une demande pour les produits finis de ces récoltes. C'est pourquoi ma délégation estime que la présente session extraordinaire vient à point nommé. J'espère sincèrement que d'ici à la fin de cette session, nous aurons ébauché une nouvelle vision et de nouvelles approches qui nous permettront de nous attaquer résolument à ce fléau qui menace le tissu même de nos sociétés et la sécurité de nos pays.

Ma délégation convient tout à fait de la nécessité d'élaborer une approche globale, multilatérale et sectorielle qui tienne compte des nombreuses incidences sociales et économiques de la production, du trafic et de l'abus de drogues. Nous partageons également l'avis selon lequel les stratégies qui découleront de cette session devront accorder une importance particulière à la participation active du grand public afin d'assurer un large appui aux activités de lutte contre la drogue qui sont entreprises au niveau national.

Au plan national, le Botswana a mis en place des mécanismes qui le mettront mieux à même de participer à

la campagne mondiale de lutte contre l'abus et le trafic illicites des drogues en encourageant la mise en oeuvre de traités portant sur le contrôle des drogues pour lutter contre le trafic des drogues et ses activités connexes, en appuyant la résolution S-17/2 adoptée lors de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et en menant certaines des activités prévues dans le Programme d'action mondial.

Le Botswana a adhéré aux conventions des Nations Unies contre l'abus et le trafic illicite de drogues, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Le Botswana est résolu à empêcher que son territoire ne serve de voie de transit pour les drogues destinées aux marchés internationaux et à priver ceux qui sont impliqués dans le trafic illicite de drogues des revenus de leurs activités criminelles. À cette fin, l'introduction et l'application de la loi de 1992 sur les drogues et les substances connexes vise à prévenir, réprimer et finalement éliminer la production, la vente, la demande, le trafic, la fourniture et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette loi prévoit la saisie par l'État des biens et des revenus qui sont utilisés ou que l'on envisage d'utiliser dans le cadre d'activités liées au trafic illicite des drogues. Elle devrait faire l'objet d'une révision dans un avenir proche en vue de renforcer le système actuel de contrôle des précurseurs.

Le Ministère de la santé, par le biais du Groupe de réglementation des drogues, empêche que les stupéfiants, les substances psychotropes et certaines substances chimiques ne soient utilisés à des fins non légitimes en maintenant un système de permis pour leur importation et leur distribution.

Il nous reste encore à établir un comité national pour surveiller la mise en oeuvre des activités découlant du Programme d'action mondial et pour encourager la participation des communautés. Pour le moment, des séminaires consacrés à la prévention de la criminalité et à l'abus des drogues sont organisés dans les communautés et les écoles pour contribuer à la réduction de la demande de drogues illicites.

En vue d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale, plusieurs activités ont été entreprises :

D'abord, la loi No 20 de 1990 sur l'entraide judiciaire en matière pénale vise à faciliter la fourniture et l'obtention

d'une assistance mutuelle pour la répression de tous les délits, y compris le trafic de drogues.

Deuxièmement, la loi No 18 de 1990 sur l'extradition prévoit l'extradition des personnes accusées ou coupables de crimes commis dans la juridiction d'autres pays.

Troisièmement, les États de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont le Botswana est membre, ont signé un protocole sur la lutte contre le trafic illicite des drogues dans la région. Ce protocole demande aux États membres de coopérer pour renforcer la législation, l'assistance mutuelle et la répression, pour lutter contre la corruption et le blanchiment des capitaux, pour faciliter la réduction de la demande, le traitement et la réadaptation sociale, pour permettre l'éradication des cultures illicites et encourager l'agriculture sur les terres arables, et pour favoriser la formation et la recherche.

Quatrièmement, les services de police régionaux coopèrent actuellement pour mener des opérations conjointes en vue de réprimer le trafic transfrontière des drogues illicites.

Le blanchiment de l'argent fait l'objet de la loi No 19 de 1990 sur le produit des crimes graves. Cette loi prive les personnes jugées coupables de crimes graves, y compris les trafiquants de drogues, des bénéfices ou des gains en décaissant.

La loi No 13 de 1994 sur la corruption et la criminalité économique, qui prévoit la création d'un conseil sur la corruption et la criminalité économique, comprend des dispositions générales relatives à la prévention de la corruption et confère des pouvoirs à ce conseil afin qu'il puisse enquêter sur les cas soupçonnés de corruption et de délits économiques.

Le Conseil a redoublé d'efforts pour lutter contre les manifestations de la corruption dans le pays, y compris le trafic de drogues et le blanchiment de capitaux. Grâce aux succès impressionnants qu'il a remportés dans la lutte contre la corruption et les délits économiques dans le pays et grâce à notre capacité d'action, notre pays se trouve dans une position relativement avantageuse pour lutter contre la corruption liée au trafic et à l'abus des drogues.

Le Gouvernement du Botswana apprécie l'appui qui est accordé à son pays, ainsi qu'aux autres États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et il demande que cet appui soit maintenu pour lui permettre d'atteindre les objectifs contenus dans le Protocole signé par

la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la lutte contre le trafic des drogues et dans son programme de travail régional pour la lutte contre les drogues pour la période 1998-2002, dont les principaux éléments sont les suivants : premièrement, renforcement des capacités régionales et coordination régionale; deuxièmement, renforcement des capacités nationales et coordination nationale; troisièmement, développement du cadre juridique; quatrièmement, réduction de l'offre; cinquièmement, réduction de la demande; et, sixièmement, élimination du lien entre les drogues illicites et l'infection par le VIH/sida.

En résumé, le Botswana se félicite de la tenue de cette session extraordinaire, qui devrait sans doute nous permettre d'améliorer, tant sur le plan national qu'international, nos capacités de lutter efficacement contre la production, la vente, la demande, le trafic, la fourniture et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes. Je peux assurer l'Assemblée que notre engagement et notre détermination à mettre en oeuvre les activités énoncées dans le Programme d'action mondial sont bien réels.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé du Botswana de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Mihály Kökény, Ministre de l'assistance sociale de la Hongrie et Coprésident du Comité intergouvernemental hongrois contre la drogue.

M. Kökény (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais adresser mes félicitations à tous ceux dont les efforts inlassables ont permis de préparer et de convoquer la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui imprime un nouvel élan à la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Je voudrais m'associer à la déclaration du Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni qui a pris la parole au nom de l'Union européenne et des États associés.

La lutte contre le fléau que sont les stupéfiants est le défi le plus important qui se pose à chacun d'entre nous. Dans notre monde contemporain, la production, le trafic et l'abus des drogues illicites affectent dans une mesure sans précédent aussi bien l'individu que la société. La drogue constitue une menace partout : dans les pays pauvres comme dans les pays riches, dans les grandes villes comme dans les hameaux, parmi les adolescents comme parmi les adultes. Elle touche aussi bien les communautés socialement marginalisées que des individus qui réussissent dans la vie et elle sape les institutions démocratiques. Pour ce qui de la région dans laquelle la Hongrie se trouve, on a pu observer

ces dernières années un changement constant des voies utilisées pour le trafic illicite, de ce qu'on appelle la «route des Balkans». Nous constatons que le réseau de distribution des trafiquants de drogues est toujours plus sophistiqué et nous assistons à l'apparition et à la propagation de nouvelles drogues synthétiques qui représentent un danger croissant pour nos jeunes.

Pendant la première guerre mondiale, le Président du Conseil de la France, Clémenceau, a dit que la guerre était une question trop importante pour la confier aux militaires. Si je peux transposer ce mot à la guerre que nous livrons actuellement contre la drogue, je dirais que les connaissances médicales et le courage ne suffisent pas pour combattre avec succès le phénomène de la drogue. Ce qu'il faut, c'est une vaste alliance de tous les secteurs de la société, une politique nationale bien organisée, intégrée et cohérente, ainsi qu'une coopération internationale de grande envergure.

Ayant adhéré à toutes les conventions de l'ONU relatives aux drogues, la Hongrie a aligné sa législation nationale sur les dispositions de ces instruments internationaux. Mon pays coopère étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Nous nous joignons à l'appel qui a été lancé pour que tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait ratifient ces conventions ou y adhèrent et pour qu'ils les mettent en oeuvre intégralement. La Hongrie s'oppose à toute tentative visant à libéraliser l'accès aux drogues douces ou aux méthodes de distribution de l'héroïne, et continue de s'opposer à la légalisation de toute drogue illégale. Non seulement ces pratiques contrediraient l'esprit des conventions de l'ONU, mais elles risqueraient d'avoir des effets négatifs sur les activités d'éducation antidrogue des jeunes.

Les mesures adoptées en Hongrie pour renforcer la capacité des organes nationaux de répression des drogues ont déjà porté leurs fruits. Les saisies d'héroïne, de cannabis et de drogues synthétiques ont considérablement augmenté. Et les efforts visant à renforcer la coopération entre les autorités judiciaires, la police et les douanes se poursuivent, limitant ainsi les possibilités de production illégale et de trafic des drogues et de blanchiment des capitaux.

Nous accordons une attention accrue aux activités de réduction de la demande. Des efforts sérieux sont faits pour sensibiliser le public, et en particulier les jeunes générations, aux dangers associés aux drogues et pour encourager et promouvoir chez les jeunes un comportement favorable à un mode de vie exempt de drogues. En dépit de toutes ces mesures, la consommation continue d'augmenter, notamment

celle des drogues douces et des drogues synthétiques. Les 47 personnes mortes de surdose dans notre pays l'an dernier sont une manifestation tragique de ce phénomène.

Après qu'il a été procédé à un examen approfondi de la situation concernant les drogues en Hongrie, un comité de coordination de la lutte antidrogue a été établi au sein du Cabinet du Premier Ministre. Grâce au fonctionnement efficace de cette structure gouvernementale de haut niveau, nous comptons améliorer la coordination interinstitutions et encourager la mise en oeuvre complète et efficace d'une stratégie nationale de lutte contre l'abus des drogues. Cette stratégie reposera sur une approche multidisciplinaire d'ensemble qui accorde une attention égale à la réduction tant de la demande que de l'offre. Mon pays, qui appuie les activités du Groupe Pompidou et l'initiative que le Mexique a récemment prise en vue de la tenue prochaine de la cinquième Conférence internationale sur la promotion de la santé, est fermement convaincu que seule une vue holistique de la santé publique et des mesures d'ensemble pour réduire la consommation de toutes les substances toxicomanogènes peuvent s'avérer efficaces dans la lutte contre la menace des drogues.

La Hongrie se félicite des activités du PNUCID et du rôle remarquable qu'il a joué en tant qu'instance mondiale de coopération internationale. La politique de lutte contre les drogues menée par la Hongrie a en effet bénéficié de l'assistance professionnelle, juridique et technique que lui a fournie le PNUCID. Nous restons également déterminés à continuer de participer à son programme sous-régional de coopération qui a été élaboré de manière conjointe. Nous accueillons avec satisfaction l'initiative prise par le PNUCID en faveur de l'élimination ou de la réduction significative des cultures illicites. Cet effort peut porter ses fruits s'il est complété par une démarche globale et intégrée, y compris un programme axé sur des activités de substitution. Nous apprécions hautement les premières mesures adoptées pour mettre en oeuvre les mesures de réforme proposées par le Secrétaire général pour améliorer la structure et le fonctionnement des organes de l'ONU qui sont chargés du contrôle des drogues.

Depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux drogues, en 1990, beaucoup de progrès ont été accomplis, mais la communauté internationale doit reconnaître qu'un engagement plus ferme et une action davantage orientée vers des résultats sont nécessaires si nous voulons nous rapprocher de l'objectif ultime : un monde exempt de drogues. La Déclaration politique et les autres documents qui seront adoptés à cette session extraordinaire peuvent s'avérer très efficaces pour atteindre cet

objectif. Pour sa part, la Hongrie n'épargnera aucun effort à cette fin.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'assistance sociale de la Hongrie et Coprésident du Comité intergouvernemental hongrois contre les drogues de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des affaires étrangères et Président de la Commission nationale pour le contrôle et la supervision des drogues de la République démocratique populaire lao.

M. Srithirath (République démocratique populaire lao) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, nous nous réunissons à l'occasion de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'examiner le problème des drogues dans le monde et d'envisager l'adoption de mesures plus énergiques pour faire face à cette menace dans un esprit de responsabilité partagée, de confiance mutuelle et de coopération, en tenant pleinement compte des principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ainsi que de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le problème de la drogue continue d'être un sujet de vive préoccupation pour la communauté internationale. Il touche tous les secteurs de la société dans tous les pays et affecte la santé, le développement et le bien-être des jeunes, qui sont la ressource la plus précieuse des nations.

La République démocratique populaire lao, qui est un pays de production et de transit, est bien connue comme faisant partie du célèbre Triangle d'Or. Néanmoins, il est important de signaler que l'évolution du problème de la drogue dans notre pays est légèrement différente de celle qu'on observe dans les autres pays. L'opium est cultivé à petite échelle et fait partie du mode de vie séculaire de certains groupes ethniques. D'après les dernières enquêtes sur l'opium, la plupart des cultivateurs lao vivent sur les hauts plateaux, dans des régions montagneuses éloignées, et n'ont qu'un accès limité aux marchés et aux services de santé et d'éducation. Pour l'essentiel, ils sont amenés à cultiver l'opium par nécessité économique et en raison de l'endroit où ils se trouvent, pour assurer leur sécurité alimentaire et gagner un maigre revenu pour leur famille.

En ce qui concerne le trafic des drogues au Laos, il semble que les activités illicites sont menées à une échelle relativement réduite. Le trafic à plus grande échelle semble plutôt dispersé, et plusieurs itinéraires clandestins différents

sont apparemment utilisés. Bien que la consommation d'héroïne ne semble pas représenter une menace pour la société, l'infiltration d'héroïne ou d'amphétamines dans notre pays a considérablement progressé du fait que le Laos est utilisé comme voie de transit et parce que c'est un endroit où il est aisé d'importer et d'exporter des laboratoires et d'autres matériels utilisés pour la production.

Compte tenu de cette situation alarmante, qui pourrait saper le bien-être de sa population, le Gouvernement lao s'est hâté de prendre des mesures pour faire face au problème. Malgré l'absence d'appui financier, de matériel et d'expérience, les agents chargés de la répression se sont acquittés au mieux de leur tâche. En conséquence, un certain nombre de raffineries de drogues ont été démantelées et plusieurs producteurs et trafiquants nationaux et internationaux de drogues illicites ont été arrêtés. Dans certains cas, notre réussite a été due à une bonne coopération avec les services de répression des pays voisins.

Persuadé que la mise en oeuvre de projets axés sur des activités de substitution constitue le principal moyen de réduire la production d'opium et ainsi d'offrir des alternatives viables sur le plan économique, social et écologique à la culture du pavot, le Gouvernement lao a décidé au début des années 90 de prendre des mesures radicales afin d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique globale de contrôle des drogues. À cette fin, une Commission nationale de contrôle et de surveillance des drogues a été créée, ainsi qu'un Bureau de lutte contre les stupéfiants. En 1994, un plan national de contrôle des drogues, appelé plan directeur, a également été approuvé. À la lumière des nouveaux défis qui se présentent, le Gouvernement lao est en train de réviser ce plan, lequel comporte essentiellement quatre volets : le renforcement des institutions, la réduction de la demande et de l'offre, l'interdiction du trafic illicite et la répression des crimes connexes. En février de cette année, en collaboration avec le PNUCID, nous avons pris une autre mesure importante dans ce sens en lançant une nouvelle enquête sur la production et la consommation nationales d'opium dans les 11 provinces du nord du pays, qui a fait suite aux enquêtes réalisées en 1992 et 1996. Il est clair que cette entreprise permettra de poser des bases solides pour la planification future et pour la surveillance des projets relatifs à la drogue. La production totale d'opium en 1997 a été d'environ 126 tonnes, et donc inférieure à celle de 1996, qui était de 140 tonnes.

À cet égard, je tiens à faire part de notre appui à la stratégie novatrice proposée par le PNUCID pour faire face au problème de la culture illicite du pavot à opium et du cocaier au cours des 10 prochaines années. Pour sa part, la

République démocratique populaire lao a tracé les grandes lignes de sa stratégie nationale, qui va se traduire par des programmes dans les provinces et des directives fondamentales pour la mise en oeuvre d'activités de substitution et de projets de réduction de la demande ainsi que des microprojets. Cette stratégie nationale, élaborée en collaboration avec le PNUCID, sera exécutée sur la période de 10 ans allant de 1998 à 2008, et les ressources financières nécessaires à sa mise en oeuvre sont évaluées à 81 millions de dollars. Compte tenu de la situation économique dans la région et de nos propres problèmes financiers, la plupart de ces projets ne pourront être exécutés sans aide des donateurs internationaux. Nous espérons que cet appel sera entendu par la communauté mondiale et par les organisations internationales.

En matière de répression, notre Code pénal, tel que révisé, prévoit des peines beaucoup plus sévères pour le trafic de drogue — l'emprisonnement à vie — et consacre le principe général de l'interdiction de la production d'opium. Le Bureau de lutte contre les stupéfiants est à cet égard le principal organisme de répression et de coordination. À ce jour, quatre unités provinciales de ce type sont déjà en place et six autres sont prévues d'ici à la fin de 1999. D'autres dispositions légales concernant les précurseurs chimiques et le blanchiment de capitaux doivent être introduites dans un avenir proche.

S'agissant de la coopération internationale, nous avons fait récemment des efforts considérables en ratifiant la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. De même, le Gouvernement lao envisage de ratifier prochainement la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. La République démocratique populaire lao a signé le mémorandum d'accord de l'Asie du Sud-est, avec le Cambodge, la République populaire de Chine, Myanmar, la Thaïlande, le Viet Nam et le PNUCID. Le Gouvernement lao a également signé un accord bilatéral sur la coopération contre le trafic de drogues avec les Gouvernements du Myanmar, de Cuba et des Philippines. En mars de cette année, nous avons participé, pour la première fois en tant que membre à part entière, à la session de la Commission des stupéfiants de l'ONU.

La lutte contre l'abus des drogues exige de nous tous une coopération déterminée et efficace : une coopération bilatérale, sous-régionale, régionale et multilatérale. Nous nous réjouissons de constater que tant le projet de Déclaration politique que les projets de plans d'action qui doivent être adoptés à cette session extraordinaire réaffirment la

volonté et l'engagement inébranlables de la communauté internationale de surmonter le problème mondial de la drogue, et chose plus importante encore, de fixer des dates butoirs. En tant que pays producteur et pays de transit, la République démocratique populaire lao continuera d'oeuvrer en étroite collaboration avec le PNUCID et avec tous les pays amis afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est dans cet esprit que je souhaite à cette session extraordinaire un plein succès.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Mohamad Tajol Rosli Mohamad Ghazali, Vice-Ministre, Ministre de l'intérieur de la Malaisie.

M. Tajol Rosli (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : De toute évidence, tous les gouvernements représentés à cette session extraordinaire reconnaissent la gravité et l'ampleur du problème de la drogue. Compte tenu des graves conséquences que peut avoir ce problème, la Malaisie continue de le considérer comme une menace sérieuse pour sa sécurité nationale. C'est pourquoi nous sommes déterminés à lutter contre ce fléau non seulement à l'intérieur de nos frontières mais également au plan international. Nous unirons nos efforts à ceux des autres pays et continuerons de promouvoir un dialogue international. Nous continuerons d'appliquer des lois antidrogue rigoureuses. Nous prenons des mesures sérieuses concernant la prévention de la toxicomanie et la réadaptation des toxicomanes.

Il faut poursuivre et renforcer les efforts entrepris pour enrayer le fléau de la drogue en en réduisant l'offre. Toutefois, il est indispensable aussi de réduire la demande. Il faut, pour que les efforts nationaux, régionaux et internationaux réussissent, adopter une démarche équilibrée. Nous sommes très heureux qu'un consensus se soit dégagé au cours de cette session extraordinaire sur la nécessité d'intensifier aussi les efforts pour faire face au problème de la demande. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues constitue un jalon important sur le plan international. Nous y sommes tout à fait favorables.

La Malaisie a réfléchi très sérieusement aux aspects préventifs de la lutte contre la drogue. Nous savons que la prévention est coûteuse et que souvent, les résultats se font attendre longtemps. Le Gouvernement malaisien accorde la plus haute priorité à l'éducation préventive dans sa stratégie

nationale de lutte contre la menace de la drogue. Les programmes préventifs doivent commencer le plus tôt possible, même pour des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge scolaire, et être mis en oeuvre progressivement à tous les niveaux de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Nous pensons que l'éducation dans ce domaine, pour être efficace, doit être cumulative et exhaustive.

Le Gouvernement malaisien a entrepris d'intensifier ses efforts pour réussir dans la mission qu'il s'est assignée, qui est de débarrasser le pays de la drogue d'ici à 2023, ce qui lui donne donc 25 ans. Des programmes et des stratégies sont mis au point, y compris un programme détaillé de réduction de la demande qui commence par les unités les plus petites de la famille et s'étend ensuite aux écoles, aux lieux de travail, aux communautés villageoises, aux divers districts et états et, enfin, à la nation dans son ensemble. D'ici à 2023, nous envisageons qu'une génération sans drogues aura fait son apparition dans tout le pays. Cela est certes un objectif ambitieux. Toutefois, nous sommes convaincus que nous pouvons le réaliser et nous sommes résolus à le faire.

Au plan régional, les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont pour objectif une Asie du Sud-Est débarrassée de la production, du traitement, du trafic et de l'usage des drogues illicites. Cela fait partie de la «Vision 2020» adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'ANASE lors du deuxième sommet officieux qui s'est tenu à Kuala Lumpur en décembre 1997. Les ministres des pays membres doivent adopter lors de leur trente et unième réunion ministérielle, en juillet 1998, une déclaration conjointe pour une ANASE sans drogues, qui insistera sur la détermination des membres de lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues au cours du prochain siècle.

La Malaisie réaffirme son plein appui à l'entraide judiciaire en matière pénale dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes illicites. Le système juridique pénal en Malaisie contient des dispositions relatives à l'extradition et aux poursuites criminelles qui correspondent à la Convention des Nations Unies de 1988. La portée et le niveau de la coopération avec les États Membres sur le plan régional sont encore plus grandes. Il existe aujourd'hui plusieurs instances, comme l'Association des forces de police de l'ANASE, qui nous permettent de partager nos expériences et d'élargir la coopération.

Le traitement et la réadaptation des toxicomanes sont, de même que la répression, des éléments importants de la lutte contre l'usage et le trafic illicite de drogues. La Malai-

sie est disposée à essayer toutes les méthodes connues de traitement et de réadaptation, y compris la désintoxication. Elle est prête aussi à envisager plusieurs options pour ce processus de réadaptation.

Ceux qui tirent des bénéfices du trafic illicite de drogues doivent savoir que les gouvernements du monde entier ne leur permettront pas de jouir facilement de leur richesse mal acquise. La Déclaration politique sur la lutte contre le blanchiment de l'argent examinée à la présente session extraordinaire, ainsi que l'article 5 (Confiscation) de la Convention des Nations Unies de 1988 serviront d'outils extrêmement puissants contre les trafiquants de drogue. Ainsi, la Malaisie a promulgué une loi sur la confiscation des biens provenant des revenus du trafic de drogues. À cet égard, elle est toujours prête à coopérer avec d'autres gouvernements pour retrouver, bloquer et confisquer les biens des trafiquants de drogue dans le cadre des systèmes juridiques respectifs.

La Malaisie se félicite de l'initiative des Nations Unies de formuler un plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs et l'appuie pleinement. Il faut prendre des mesures immédiates pour réduire la production et prévenir l'abus de ces substances. La Malaisie a fait du trafic de ces substances un crime passible de la peine capitale avec l'adoption récente par le Parlement d'amendements à la loi sur les drogues dangereuses.

Nous souhaitons, comme d'autres, rendre hommage à M. Pino Arlacchi pour le rôle actif qu'il joue à la direction du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Nous estimons que le PNUCID doit disposer de ressources suffisantes. Tous les États Membres doivent verser des contributions généreuses au PNUCID. Il est fondamental aussi que les contributions ne soient pas liées à des conditions quelles qu'elles soient, politiques ou autres. Après tout, nous, les États Membres, avons accepté de réorganiser la structure de lutte contre les drogues des Nations Unies et de créer le PNUCID. Nous devons permettre à ce programme de fonctionner efficacement.

Je tiens une fois de plus à dire l'engagement de la Malaisie envers les efforts internationaux de lutte contre tous les aspects du problème de l'abus et du trafic illicite des drogues. Nous espérons que le résultat positif de cette session extraordinaire stimulera la volonté collective et la détermination de tous les gouvernements afin qu'ils déploient les efforts nécessaires et fournissent des ressources suffisantes pour relever les défis auxquels nous sommes et resterons confrontés jusqu'au siècle prochain. Les choix que

nous devons faire sont des choix difficiles. Mais nous avons tous la responsabilité politique et morale de faire ces choix et, si nécessaire, de prendre des mesures encore plus énergiques.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre, Ministre de l'intérieur de la Malaisie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à son S. E. M. Muratkali Nukenov, Vice-Président du Comité pour la sécurité nationale du Kazakhstan.

M. Nukenov (Kazakhstan) (*interprétation du russe*) : La présente session de l'Assemblée générale a pour toile de fond le problème de la toxicomanie, qui s'étend de plus en plus dans toutes les régions du monde sans exception. Le trafic illicite de drogues, qui est l'une des manifestations les plus dangereuses de la criminalité organisée, constitue depuis longtemps une menace non seulement pour la santé, la vie et la dignité de millions de personnes, mais aussi pour la stabilité politique des États et pour la sécurité mondiale. À cet égard, le Kazakhstan considère la lutte contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues comme l'un des domaines d'activités les plus importants de l'Organisation des Nations Unies.

Le problème des drogues ne peut pas être considéré comme nouveau dans les pays d'Asie centrale. Il existe depuis longtemps dans la région en raison principalement de la facilité d'accès aux matières premières nécessaires pour la fabrication de drogues. Par exemple, le chanvre sauvage pousse dans la vallée du Shu et l'*ephedra sinica* et le pavot dans les régions montagneuses du Tien Shan et du Pamir. Ces dernières années, cependant, le problème s'est aggravé, et nos États ne sont pas en mesure d'y faire face de façon adéquate.

Il convient de noter avec regret que l'ampleur de l'abus et du trafic illicite de drogues au Kazakhstan s'accroît chaque année. Cette circonstance est le résultat d'une série de facteurs interdépendants parmi lesquels l'on peut citer l'insuffisance de la législation, son inadaptation aux exigences des nouvelles réalités sociales et politiques et l'absence de possibilités suffisantes qui permettraient à l'État d'endiguer l'abus des drogues et des activités des trafiquants de drogues. Chacun sait que cette situation est commune à tous les pays en transition.

Les caractéristiques particulières du Kazakhstan font que les trafiquants s'intéressent particulièrement à notre pays. Ils collaborent maintenant avec les trafiquants locaux.

Ainsi, la contrebande de drogues en provenance d'Asie du sud-ouest qui passent par l'Asie centrale pour aller dans les pays d'Europe de l'Ouest et aux États-Unis a considérablement augmenté ces dernières années. En 1997, le volume de drogues de contrebande qui a été saisi au Kazakhstan a pratiquement doublé par rapport au volume total des six années précédentes.

Le Kazakhstan a pleinement conscience des graves conséquences du problème de l'abus des drogues et il a fait de la lutte contre ce fléau une tâche hautement prioritaire pour l'État. Ainsi la stratégie nationale pour la période s'étendant jusqu'à 2030 que le Président Nursultan Nazarbayev a élaborée comprend, entre autres priorités, la création d'un mode de vie sain grâce, notamment, à l'intensification de la lutte contre l'abus des drogues. Ce n'est qu'une circonstance exceptionnelle, à savoir l'inauguration de la nouvelle capitale du Kazakhstan, Astana, qui a empêché notre Président de participer lui-même aux travaux de l'Assemblée.

La lutte contre les drogues au Kazakhstan est menée sur la base de programmes gouvernementaux spéciaux établis conformément aux conventions fondamentales des Nations Unies sur le contrôle des drogues et des précurseurs. Nous essayons de renforcer les institutions nationales chargées de l'application des lois et d'améliorer au niveau international la coordination des activités des divers organismes d'État qui opèrent dans ce domaine.

Reconnaissant la nécessité d'unir leurs forces face à un danger commun, les pays d'Asie centrale et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont signé en mai 1996, à Tachkent, un mémorandum d'accord et de coopération dans le domaine du contrôle des drogues et adopté un programme d'action commun. Une importante phase de la mise en oeuvre du programme d'action a été la réunion des Ministres des affaires étrangères d'Asie centrale, tenue en janvier 1998 à Almaty, au cours de laquelle ils ont procédé à un examen exhaustif de la nouvelle situation en matière de drogues dans la région ainsi que des mesures spécifiques à adopter pour y remédier. Les questions liées à la mise en oeuvre de ces mesures retiendront l'attention de la première conférence internationale sur le problème des drogues dans la région, qui doit avoir lieu en octobre au Kazakhstan.

Le problème de la distribution illégale des drogues a été examiné également par la Conférence au sommet de l'Organisation de coopération économique (OCE), tenue en mai 1998 à Almaty, qui a adopté des documents communs demandant aux États membres de l'OCE de coopérer dans

la lutte contre la contrebande de stupéfiants et de substances psychotropes.

À l'instar des autres pays d'Asie centrale, le Kazakhstan devient de plus en plus l'otage des trafiquants internationaux de drogues, et il importe que la communauté internationale fasse porter son attention sur cette région.

Le Gouvernement du Kazakhstan cherche à développer sa coopération avec les organisations internationales, notamment l'ONU. Nous sommes intéressés par des projets visant à résoudre le problème posé par les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues dans la région, en particulier en les éliminant par des moyens efficaces et respectueux de l'environnement. L'urgence de ces projets tient aussi au fait que le Kazakhstan a l'une des plus grandes bases de matières premières dans le monde pour la production de drogues. La superficie totale des zones où croissent le cannabis, l'*ephedra sinica* et le pavot croissent atteint environ 1,2 million d'hectares. En outre, près de 850 000 hectares non utilisés pour la production agricole peuvent l'être pour la culture du pavot à opium.

Le Kazakhstan appuie pleinement les nouvelles initiatives du PNUCID en Asie centrale. Ainsi, nous apprécions les plans visant à créer une zone de sécurité autour de l'Afghanistan et à renforcer les frontières nationales.

Je saisis cette occasion, au nom du Président et du Gouvernement du Kazakhstan, pour exprimer ma gratitude au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur exécutif du PNUCID, M. Pino Arlacchi, pour sa visite fructueuse dans notre pays en janvier 1998 et l'envoi d'experts des Nations Unies en vue d'étudier la situation dans le domaine des drogues au Kazakhstan et de fournir une aide concrète pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan directeur à long terme.

Le Gouvernement kazakh, pays qui a une industrie pharmaceutique et chimique développée, coopérera pleinement avec le PNUCID en instituant des contrôles appropriés sur le commerce de médicaments et précurseurs en Asie centrale et au-delà.

Des mesures visant à résoudre le problème mondial des drogues doivent être adoptées de façon conjointe et sur la base du principe de la responsabilité partagée. Le problème majeur est la réduction de la demande de drogues. Les États doivent travailler de façon plus intense et sérieuse avec les familles et les institutions éducatives et organiser des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes, ce qui, dès le plus jeune âge, inculquera aux générations mon-

tantes la nécessité de résister à la tentation des drogues et de les rejeter énergiquement, encourageant ainsi un mode de vie sain au sein de la société.

Le problèmes posés par la culture illégale de plantes visant à fabriquer des drogues, la blanchiment de l'argent, la distribution de stimulants de type amphétamine et le détournement des précurseurs à des fins illégales ainsi que les possibilités de développement d'activités économiques de substitution doivent être examinés au niveau international.

C'est précisément pour cette raison que nous estimons que l'adoption des documents finals de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui définissent la stratégie à suivre pour combattre le problème mondial des drogues, ne peut que contribuer à l'élimination de ce problème mondial qui menace l'humanité et au renforcement de la coopération internationale dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président du Comité pour la sécurité nationale du Kazakhstan de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Yuri Ushakov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Ushakov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Le problème de l'abus des drogues existe probablement depuis le début de l'humanité. À la veille du troisième millénaire, il est toutefois devenu un défi mondial qui ne peut être affronté que par des efforts coordonnés et efficaces de toute la communauté internationale.

Aujourd'hui, les stupéfiants non seulement ruinent la santé de millions de personnes, mais leur menace croissante affecte les fondements de la société et des gouvernements. Les drogues sont associées à la délinquance et à la criminalité et ne connaissent pas de frontières, arrivant partout et détruisant des régions entières.

Les efforts de la communauté internationale sont-ils suffisants pour répondre à ce défi? Que doit-on faire pour assurer l'efficacité de la coopération internationale dans ce domaine? Il est bon que cette session extraordinaire ait été convoquée pour analyser ces questions. L'appel du Président Chirac en vue d'une lutte résolue contre la menace des drogues semble tout à fait approprié et nous l'appuyons pleinement.

Le succès des efforts internationaux de lutte contre les drogues dépendra d'abord de l'efficacité des mesures prises

au niveau national, ce dont nous sommes pleinement conscients en Russie, où le problème des drogues n'a cessé de s'aggraver au cours des dernières années.

Près de 2 millions de personnes abusent des drogues dans notre pays. L'accroissement annuel du nombre de toxicomanes est particulièrement inquiétant : alors qu'au début des années 90, la hausse était de 10 à 15 %, elle a atteint, l'an passé, 60 %. Le nombre de trafiquants de drogues augmente et la contrebande de drogues en provenance de l'étranger est en hausse rapide. La Russie se trouve au carrefour des principales voies de transit entre les producteurs et les consommateurs de drogues. Ainsi, les drogues nous affectent en premier lieu, allégeant la pression sur les autres États.

Les dirigeants russes prennent des mesures sociales, institutionnelles, médicales et juridiques énergiques sur la base du programme fédéral spécialement conçu à cette fin. En avril, la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes, conforme aux normes internationales, est entrée en vigueur. Les institutions chargées de l'application des lois affectées à la lutte contre les délits liés aux drogues ont été considérablement renforcées. Des centres de traitement et de réhabilitation des toxicomanes ont été créés. La campagne antidrogue a été sensiblement renforcée grâce aux médias et aux institutions éducatives, et vise particulièrement les jeunes. Toutes ces activités sont coordonnées par une commission spéciale du gouvernement.

Nous sommes particulièrement intéressés par l'établissement d'une barrière antidrogue fiable au sein de la Communauté d'États indépendants (CEI). Nous avons activement participé au développement du programme inter-États de mesures communes pour lutter contre le crime organisé et d'autres types de délits dangereux sur le territoire des États parties jusqu'à l'an 2000, adopté par le Conseil des chefs d'État de la Communauté en mai 1996. Ce programme contient un volet spécial antidrogue. Au cours des dernières années, et suite aux opérations à grande échelle menées conjointement par les institutions de la CEI chargées de l'application des lois, des centaines de trafiquants de drogues ayant des liens au niveau international ont été neutralisés.

L'abus des drogues prend des proportions d'épidémie mondiale et doit être énergiquement combattu par toute la communauté internationale. Aucun État ne doit rester passif ou prétendre que le problème des drogues ne le concerne pas. Notre expérience, grâce à des efforts de coopération entre des institutions antidrogue de Russie et de pays d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'autres régions du monde, montre que les distances ne sont pas un obstacle

dans ces efforts. Il est nécessaire de lutter contre l'offre illégale de drogues et la demande illégale de drogues.

Force est de reconnaître que les mesures répressives ou les sanctions ne sont pas, à elles seules, très efficaces. Il faut tenir compte de l'importance croissante de facteurs sociaux, médicaux et autres. S'il n'est pas créé dans le monde de conditions favorables à un refus de la drogue, il ne sera pas possible de progresser réellement. Il est difficile de ne pas tenir compte du rôle de l'opinion publique, des médias et des organisations non gouvernementales. L'importance des campagnes antidrogue est évidente dans une situation caractérisée, de plus en plus, par une nouvelle tendance à considérer l'usage de drogues comme une mode.

La Russie s'oppose à toute tentative de légaliser l'utilisation de drogues, qu'il s'agisse de substances douces ou dures, et nous ne voulons pas que l'État cesse d'exercer un contrôle rigoureux sur ces substances.

La présente session extraordinaire montre de nouveau qu'un rôle important dans la coordination de la coopération multilatérale dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants revient à l'ONU. Nous espérons que la Déclaration politique et les autres documents qui seront adoptés aujourd'hui donneront un élan nouveau et appréciable au développement des efforts dans les domaines les plus importants. La prévention de la diffusion des drogues synthétiques, le contrôle du trafic et des précurseurs, la promotion de cultures de substitution, le renforcement de la coopération entre les organes chargés de l'application de la loi et la lutte contre le blanchiment de l'argent, tels sont les domaines sur lesquels doivent porter nos efforts en premier lieu.

À notre avis, l'on ne saurait surestimer l'importance d'une amélioration de l'efficacité accrue des structures antidrogue de l'ONU. Les mesures adoptées par le Secrétaire général pour accroître leur dynamisme répondent à cet objectif, tout comme les efforts faits par les nouveaux dirigeants du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues afin de donner un nouvel élan à ses activités, en particulier par le biais de plans à grande échelle pour l'élimination des plantations illicites de plantes servant à fabriquer des drogues.

La Russie est favorable à une interaction plus étroite avec l'ONU. Un exemple est la Conférence internationale de Moscou sur la coopération en matière de contrôle des drogues, organisée en avril 1997 par le Gouvernement russe et le PNUCID. Ses décisions devront se traduire par des mesures concrètes.

La communauté internationale dispose d'instruments juridiques suffisants pour combattre la drogue. Je veux parler des trois conventions fondamentales sur le contrôle des stupéfiants. Ce qu'il faut maintenant, c'est assurer une participation universelle à ces instruments. Du haut de cette tribune, nous lançons un nouvel appel aux États ne l'ayant pas encore fait pour qu'ils adhèrent à ces conventions dès que possible. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons priver les barons de la drogue des havres de paix et créer un front antidrogue uni.

Notre session a lieu sur le thème «Un monde sans drogue : cela est possible». Ce slogan est vrai, mais il reste encore beaucoup à faire. La Russie est prête. Elle n'épargnera aucun effort pour libérer l'humanité du fléau de la drogue d'ici au XXIe siècle.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Saleh Al-Shaikh, Vice-Ministre assistant des affaires juridiques du Ministère de l'intérieur de l'Arabie saoudite.

M. Al-Shaikh (Arabie saoudite) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, j'ai l'honneur de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session et je tiens à féliciter également les membres du Bureau pour la confiance qui leur a été accordée. Je tiens à vous remercier de nous avoir donné la parole et nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux.

M. Zacharakis (Grèce), Vice-Président, assume la présidence.

Mon gouvernement partage la profonde préoccupation des autres pays face aux proportions alarmantes prises par le trafic illicite des drogues et des substances psychotropes au cours des dernières années et à sa propagation au sein de toutes les couches sociales, et tout particulièrement parmi les jeunes, qui représentent la richesse de nos sociétés. C'est pourquoi mon gouvernement lance un appel pressant, du haut de cette tribune, à tous les pays épris de paix et de sécurité afin que les États n'ayant pas encore adhéré aux conventions internationales de lutte contre les stupéfiants prennent des mesures en vue de l'aboutissement de nos efforts.

Nous serions heureux de voir tous les pays adhérer aux conventions et accords internationaux concernant la lutte contre les stupéfiants afin de préserver les jeunes, les

enfants et les générations futures, leur assurer une vie digne et morale et les protéger du fléau de la drogue, qui nuit à leur santé et détruit l'humanité.

La coordination des efforts de l'ensemble des pays est plus que jamais nécessaire pour lutter contre la drogue car l'Organisation des Nations Unies, par le biais de ses divers programmes et notamment de ses programmes de lutte contre la drogue et les substances psychotropes, continue de déployer de grands efforts pour combattre ce fléau. Il nous appartient donc aujourd'hui d'adopter des mesures favorisant la mise en oeuvre des accords et conventions relatifs au contrôle des stupéfiants. Par ailleurs, nous souhaitons qu'une étude soit faite afin d'examiner les obstacles entravant la mise en oeuvre des conventions de lutte contre la drogue et de trouver des solutions de nature à promouvoir l'application des conventions et accords internationaux, notamment dans les pays où l'on cultive ou fabrique ces drogues et substances psychotropes ainsi que dans les pays de transit ou de contrebande de drogues.

Cette tâche renforcera sans aucun doute la coopération internationale et les efforts déployés dans la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de ces drogues et substances psychotropes. Cela permettra également de mettre fin au trafic des précurseurs et produits chimiques utilisés pour la fabrication de ces drogues, et de renforcer les mesures visant à mettre fin au trafic de précurseurs et de substances psychotropes.

Nous sommes également profondément préoccupés par la proportion prise par le blanchiment de l'argent dans certaines régions du monde, et ce, du fait de la pauvreté et de l'insuffisance des mesures de contrôle. Ainsi, l'origine de cet argent nous est inconnue. Nous devons également renforcer notre coopération en matière d'éradication des cultures illicites et d'encouragement des activités de développement économique de substitution, en demandant à ces pays d'intensifier les efforts visant à éradiquer la culture des drogues, et de remplacer ces cultures par d'autres plantes qui pourraient être profitables, et ce, grâce aux efforts du PNUCID.

La coopération judiciaire et le renforcement des textes législatifs, ainsi que la coordination au sein des Nations Unies sont plus que jamais nécessaires et importants dans la lutte contre le trafic des drogues, le crime organisé et les bandes terroristes responsables du trafic des stupéfiants et du commerce illicite des armes et autres crimes qui déstabilisent la sécurité des États. Parmi les mesures de contrôle, nous pouvons citer l'échange d'expertise et de données concernant le trafic de drogues, les trafiquants, les points de

transit et de distribution, et l'activité criminelle dans ce domaine.

Mon gouvernement tient à réaffirmer que la lutte contre les stupéfiants est une responsabilité qui nous incombe à tous. Et la coopération entre pays voisins aura un effet considérable sur le renforcement de la lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes. Par ailleurs, mon gouvernement ne souscrira en aucun cas aux propositions visant à donner un caractère licite à certaines drogues et à autoriser leur consommation. Ces propositions sont contraires aux enseignements de la religion, à la pratique et aux normes internationales, et à la dignité de l'homme et à sa nature humaine.

Je tiens à rendre hommage à l'ONU pour les efforts considérables qu'elle déploie dans le cadre de son programme de lutte contre les stupéfiants. Nous espérons que ce programme sera coordonné avec ceux d'autres organismes des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens une fois de plus à vous remercier Monsieur le Président, tout en souhaitant que la paix, la sécurité et la prospérité règnent dans tous les pays du monde, et je forme des vœux de succès pour la campagne d'éradication de la drogue et des crimes qui y sont liés.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre assistant des affaires juridiques du Ministère de l'intérieur de l'Arabie saoudite, de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Hachani, Chef de la délégation de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) : L'ampleur du problème de la drogue, constatée ces dernières années, sa mondialisation ainsi que ses graves répercussions aussi bien sur les individus que les sociétés, constituent pour la communauté internationale, un défi pour les années à venir.

La formation de cartels internationaux et la multiplication des circuits empruntés pour l'écoulement de grandes quantités de drogues ont eu pour effet de rendre plus difficile la lutte contre ce fléau. Les capitaux énormes procurés par le trafic international des drogues dont les estimations sont de l'ordre de plusieurs milliards de dollars par an et leur intégration dans l'économie légale, en d'autres termes le blanchiment de l'argent de la drogue, constituent une menace pour tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Faut-il rappeler à ce sujet l'impact social parfois dévastateur de l'abus et du trafic des drogues,

notamment sur la famille, le lieu de travail et la société, ainsi que ses conséquences nocives sur la santé. L'abus et le trafic des drogues ont également des effets préjudiciables sur le plan économique, notamment en ce qui concerne l'emploi, les prix, la fiscalité, le commerce et les finances.

Nous sommes donc en face d'une situation qui de par ses répercussions économiques et sociales, constitue à l'heure actuelle une menace généralisée, notamment pour un grand nombre de pays du Sud où l'insuffisance des systèmes de réglementation et de contrôle compromettent les moyens d'action. Il est surprenant de constater que malgré la prise de conscience internationale quant à la gravité de la question, et l'existence d'un cadre juridique solide sous forme de conventions sur le contrôle des drogues, le trafic international des drogues continue d'avoir des dimensions inquiétantes.

Aussi, mon pays, la Tunisie, à l'instar d'autres pays engagés en faveur d'une coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes, se félicite-t-il de la tenue de cette session extraordinaire qui constitue sans aucun doute l'occasion pour les gouvernements et la communauté internationale de réaffirmer leur volonté et leur détermination à faire face ensemble aux problèmes de la drogue par l'adoption d'un plan d'action pratique pour éradiquer ce fléau. Je voudrais, à ce niveau, féliciter tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette session et notamment le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Pino Arlacchi, et ses collaborateurs.

La Tunisie réitère son appel en faveur d'une coopération multilatérale en vue d'éradiquer la production, le trafic et la consommation des drogues, qui devra s'articuler autour des éléments contenus dans la Déclaration politique que nos gouvernements s'apprentent à adopter. Je voudrais rappeler en particulier l'engagement ferme de tous les États en faveur du respect des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et la Convention sur les substances psychotropes de 1988, ainsi que la mise en oeuvre sur le plan national de législations et stratégies dans ce sens.

À ce sujet, il me plaît de souligner que la Tunisie, qui n'est pas un pays de production ni un pays de consommation, mais qui est consciente que la lutte contre ce fléau implique tous les pays, est signataire des Conventions des Nations Unies sur les stupéfiants et les substances psychotropes, ainsi que des protocoles, traités et plans d'action arabes et africains contre le trafic illicite de ces produits. Mon pays s'est doté, à cette fin, d'un dispositif législatif

important, accordant la priorité à la prévention et réprimant, en second lieu, l'infraction. J'aimerais citer à titre indicatif la loi tunisienne de 1992 sur les stupéfiants qui fait la distinction entre le trafiquant et le consommateur de ces produits et qui encourage, par là même, le repentir. En outre, elle prévoit des sanctions contre le blanchiment de l'argent de la drogue. Elle inclut également des dispositions particulières destinées à prémunir l'enfance et la jeunesse contre ce fléau.

Dans le même esprit, un autre texte paru en 1996 a fixé les attributions et l'organisation du Bureau national des stupéfiants, chargé de l'étude et du suivi de toutes les questions relevant des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs. Ce Bureau participe, également, à l'éducation sanitaire en matière de toxicomanie. Il regroupe en son sein les représentants de différents ministères concernés par cette question.

En outre, et en vue d'empêcher les détournements à des fins autres que médicales, un texte d'application est venu réglementer la dispensation dans les structures sanitaires de certaines substances psychotropes. D'autre part, des mesures relatives à l'assistance aux toxicomanes et leur réinsertion sociale, ont été également prises. Dans cet esprit et pour une meilleure prise en charge des toxicomanes, une structure nationale sera créée et elle aura pour cadre un complexe hôtelier aménagé au sein d'une station thermale.

Il demeure entendu que les efforts déployés à un niveau national afin de rationaliser l'usage des stupéfiants et des substances psychotropes, resteront insuffisants si ceux de la communauté internationale ne font pas l'objet d'une coordination encore plus renforcée.

Aussi, pensons-nous que la mondialisation du phénomène de la drogue et ses répercussions sur la communauté internationale nécessitent plus que jamais une coopération multilatérale qui doit s'articuler, à notre avis, notamment autour des éléments suivants qui figurent dans le projet de Déclaration soumis à cette session extraordinaire, à savoir :

Premièrement, une reconnaissance de la responsabilité collective et partagée en matière de lutte contre les aspects de l'abus des drogues.

Deuxièmement, un effort soutenu de la part des pays nantis et du système des Nations Unies, en particulier les organisations financières multilatérales en vue d'aider les pays producteurs à réaliser des programmes de substitution et de développement durable, en vue d'éliminer l'une des causes de l'expansion des cultures de plantes illicites. En

outre une coopération et une coordination étroites entre les divers organismes compétents des Nations Unies, constituent l'un des meilleurs moyens de lutte contre le problème de la drogue.

Troisièmement, un renforcement de la coopération multilatérale, régionale, et bilatérale pour la lutte contre les organisations criminelles impliquées dans les questions touchant aux drogues. À ce propos, le Plan d'action de l'Organisation de l'unité africaine adopté par la trente-deuxième session Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains à Yaoundé, en juillet 1996, constitue à nos yeux le principal instrument de coordination et de contrôle des activités de lutte contre la drogue en Afrique et mérite à ce titre la poursuite de l'appui du PNUCID et d'autres organisations compétentes du système des Nations Unies.

Il me plaît de rappeler également, le rôle éminemment positif que joue le Conseil des ministres de l'intérieur arabes dans la coordination des actions des pays de notre sous-région en matière de lutte contre les stupéfiants.

Quatrièmement, un soutien massif à l'Organisation des Nations Unies, et notamment aux organes chargés du contrôle des drogues, en tant qu'organes incontournables, dont le rôle est décisif dans notre lutte permanente contre l'abus et la production illicite de drogues et les activités criminelles connexes.

Aussi mon pays émet-il le souhait que les recommandations issues de la présente session soient traduites en actions concrètes, dont la mise en application, incombe à tous nos États désireux d'éradiquer ce fléau au cours de la première décennie du prochain millénaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation tunisienne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nasser Bin Hamad Al-Khalifa, Chef de la délégation du Qatar.

M. Al-Khalifa (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Je tiens à féliciter le Président de son élection à la présidence de cette importante session et des efforts méritoires qu'il fait pour qu'elle soit couronnée de succès. Je convaincu qu'il mettra sa sagesse et ses qualités de dirigeant au service de la présente session. Je ne peux également qu'exprimer ma gratitude et ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à M. Pino Arlacchi, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Président de l'organe prépara-

toire de cette session extraordinaire. Je les remercie tous de l'excellent travail qu'ils ont accompli pour que la présente session soit couronnée de succès.

Tous les États du monde sont aujourd'hui confrontés aux réalités suivantes. Les drogues et leur trafic illicite sont une menace dévastatrice pour la communauté internationale et une menace à la sécurité et à la stabilité politique et sociale même de la société. Le problème des drogues et de leur trafic illicite a atteint des proportions monstrueuses ces dernières années et il a exploité le phénomène de la mondialisation — caractéristique de nos relations internationales — et les marchés libres, les frontières ouvertes et les communications avancées qui en résultent.

Le village planétaire est sur le point de devenir une tombe communautaire pour des millions d'êtres humains, à la fois pour ceux qui abusent des substances qui détruisent l'esprit et pour les victimes, que ce soit des familles ou des individus, qui sont aux prises avec les cartels criminels qui font la promotion de ces substances. Ces cartels ont acquis d'énormes ressources qui dépassent de loin celles de plusieurs États représentés dans cet organe.

Le problème des drogues et de leur trafic illicite constitue une menace pour toutes les sociétés — riches et pauvres, avancées et moins avancées. La lutte contre ce problème nécessite une planification scientifique et une coopération internationale basées sur la responsabilité commune de tous les États en la matière. Tous les États se doivent d'observer un code de conduite relatif au contrôle des drogues, à la lutte contre leur trafic et aux forces qui en tirent avantage. Nous ne pouvons pas imposer un certain point de vue qui tienne uniquement compte des circonstances politiques et économiques de quelques pays en développement. La lutte contre les drogues et leur trafic illicite est une responsabilité commune qui nécessite une coopération entre États producteurs et États consommateurs. Sans demande, il n'y a pas d'offre. Les relations sont complexes et interdépendantes et elles ne peuvent être réglées unilatéralement.

La lutte contre les stupéfiants exigera une intensification de la solidarité et de la coopération entre pays développés et pays en développement. Cela doit se faire par le biais de programmes conjoints, sous les auspices des Nations Unies qui luttent contre la pauvreté dans de nombreux États où elle a contribué à accroître la production des précurseurs des stupéfiants. Cela s'est produit grâce à la participation de nombreux agriculteurs naïfs qui, malgré eux, fournissent les matières premières de ce commerce misérable.

Nous demandons aux États d'encourager et d'appuyer sans hésitation tous les projets de résolution et de recommandation dont cette session est saisie.

Notre responsabilité à l'égard des générations futures nous impose de protéger les jeunes de la société de cette menace destructrice, d'autant que la jeunesse constitue la source du développement futur. Au Qatar, nous sommes parfaitement conscients de l'importance du travail commun qui est réalisé pour lutter contre le fléau des stupéfiants et de leur trafic illicite. Nous avons en conséquence pris les mesures suivantes au niveau national.

La première mesure consiste à appuyer et promouvoir notre brigade de stupéfiants en la dotant des effectifs et des ressources financières nécessaires, à assurer une formation poussée de ses effectifs grâce à des ateliers nationaux et internationaux, et à la doter du matériel nécessaire au contrôle des stupéfiants.

La deuxième mesure est la formulation de programmes scientifiques visant à sensibiliser les jeunes aux dangers des stupéfiants. Cela se fait par la voie de la presse écrite et audio-visuelle, par la tenue d'ateliers et de séminaires, la publication de brochures et de dépliants et l'organisation d'expositions qui expliquent les risques que font peser les drogues et les moyens de se protéger contre elles.

Troisièmement, il faut entreprendre des enquêtes statistiques et sur le terrain pour déterminer l'ampleur du phénomène de l'abus et du trafic de drogue et identifier les autres facteurs qui y contribuent pour trouver les solutions nécessaires. Quatrièmement, il faudra aider les toxicomanes eux-mêmes à bénéficier de programmes de réadaptation.

Nous avons, aux plans régional et international, pris un certain nombre de mesures parmi lesquelles il convient de citer la mise en oeuvre intégrale de la stratégie arabe de lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes et l'adhésion à la Convention arabe contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Le Qatar est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, à la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et à la Convention des Nations Unies de 1988.

Les autorités de mon pays souhaitent ardemment participer aux conférences internationales et à l'échange d'informations sur la lutte contre les stupéfiants aux plans national, régional et international. En outre, l'État du Qatar applique des lois rigoureuses à l'encontre de ceux qui s'adonnent au trafic des drogues et il saisit tous les revenus provenant de ce trafic illicite. Il a aussi adopté des procédures bancaires

et administratives spécifiques contre le blanchiment des capitaux, de même qu'il est en train de préparer une loi spéciale pour réprimer plus énergiquement cette pratique.

Outre les mesures prises par l'État, la société civile a également un rôle à jouer. Des institutions civiles participent à la diffusion d'informations sur les risques de la drogue. Nous prévoyons également de créer un comité national de haut niveau afin d'unifier les efforts nationaux en vue de contrôler et de combattre les stupéfiants et les substances psychotropes.

L'État du Qatar, convaincu de l'importance de la coopération internationale pour faire face à ce problème grave, souhaite confirmer son plein appui à l'initiative des Nations Unies visant à éliminer les cultures illicites. Il appuie également la Déclaration politique qui sera adoptée à la présente session, ainsi que les autres documents concernant la réduction de la demande, y compris le Plan d'action pour la lutte contre les amphétamines et les projets de texte sur la coopération judiciaire et la répression du blanchiment des capitaux. Il s'agit d'autant de mesures qui exigeront une volonté politique internationale forte et créatrice.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Qatar de son allocution.

Je donne maintenant la parole à M. Jassim Mohammed Buallay, Chef de la délégation de Bahreïn.

M. Buallay (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Le phénomène de la toxicomanie, de la production et du trafic illicites de drogues représente dans le monde d'aujourd'hui une grave menace que nous ne saurions ignorer en raison de ses effets dévastateurs sur la santé de nos jeunes et l'avenir de nos sociétés. La drogue détruit les sociétés, fauche des vies et nourrit la criminalité, entrave le développement économique et humain et représente un danger pour la santé et le bien-être de l'humanité entière. La drogue n'est pas un phénomène qui affecte les États individuellement : c'est un fléau d'envergure mondiale qu'il convient de combattre sur tous les fronts, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, en vue d'en éliminer les causes.

À cet égard, Bahreïn suit de près les événements et les succès enregistrés par le PNUCID dans la coordination des activités des Nations Unies ainsi que dans la mise en oeuvre des résolutions internationales et l'élaboration d'une stratégie tendant à contenir la propagation du problème de la drogue.

Le trafic illicite et criminel des drogues est en effet une menace pour nos sociétés, qui déstabilise nos institutions et sape l'état de droit. Il est facilité par le progrès technologique, notamment dans les domaines des communications et des transports, ainsi que par la libéralisation du commerce international, grâce à laquelle les trafiquants de drogues peuvent plus aisément blanchir les énormes bénéfices qu'ils tirent de leur commerce. Les États doivent s'ingénier à trouver des nouvelles méthodes de coopération pour lutter contre ce fléau, entre autres grâce à la mise en place d'un arsenal juridique renforcé qui leur permette de venir à bout de ce trafic illicite. Nous devons aussi renforcer le contrôle aérien et maritime, améliorer le contrôle policier aux frontières terrestres et augmenter l'efficacité du personnel des services des douanes, de l'immigration et des postes.

Pour ce qui est des cultures illicites de plantes servant à fabriquer des drogues, il faut continuer d'appuyer les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir des cultures de substitution, qui revêtent une grande importance. Nous saluons ici l'idée du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Pino Arlacchi, de fournir des services sociaux — services de santé et d'éducation et construction de routes, par exemple — en contrepartie de l'abandon par les agriculteurs des cultures illicites au profit d'autres types de cultures.

Tous nos États pâtissent du fléau de la toxicomanie et du trafic illicite de drogues qui a des conséquences néfastes pour toutes les sociétés. La criminalité a pris des proportions sans précédent, la violence s'est exacerbée et la vie des individus, des familles et des sociétés a été détruite, sans parler de l'hémorragie de ressources financières et humaines qui auraient pu être consacrées à des objectifs de développement économique et social. Nous devons donc renforcer la coopération internationale. Il faut que les États redoublent d'efforts à tous les niveaux afin de lutter contre la production et le commerce de drogues et de combattre leur consommation. Nous devons faire de la réduction de la demande une partie intégrante de toute stratégie nationale, et il faudra associer à cet effort toutes les autorités compétentes, afin de remédier aux conséquences dramatiques de l'abus des drogues sur les individus et les communautés. À cette fin, les programmes devront englober tous les aspects de la prévention tels que la diffusion d'informations, la sensibilisation, les conseils, le traitement, la réadaptation et enfin la réinsertion sociale des anciens toxicomanes.

Bahreïn, résolu à écarter le danger de la drogue, qui entrave le développement économique et social, s'est plei-

nement engagé à combattre ce fléau pour empêcher sa propagation dans notre société et pour protéger nos ressources humaines et économiques. Toutes les institutions nationales ont collaboré à cette tâche à laquelle coopèrent les Ministères de la santé, de l'intérieur, de l'information, de l'éducation, des finances et de l'économie nationale. Dans ce contexte, un service spécial de l'hôpital psychiatrique a été chargé de tous les soins aux toxicomanes. Le Ministère de la santé a promulgué un arrêté interdisant le traitement de toxicomanes en dehors de ce service afin de contenir le problème et de pouvoir mieux évaluer son ampleur.

Au niveau international, Bahreïn a ratifié toutes les conventions internationales liées à la lutte contre l'abus des drogues, la dernière en date étant la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, indépendamment de la coopération arabe dans le cadre du Conseil des ministres de l'intérieur de la Ligue des États arabes. Bahreïn a également pris part au Sommet ministériel mondial pour la réduction de la demande en drogues et la lutte contre la menace de la cocaïne, tenu à Londres en 1990, qui a été suivi d'un accord entre Bahreïn et le Royaume-Uni relatif à la contrebande internationale des stupéfiants.

Le Président assume la présidence.

Ces efforts concertés ont permis de circonscrire dans une large mesure le problème de la drogue, et nous espérons en finir définitivement. En attendant, nous formulons le vœu que la coopération internationale devienne plus efficace en vue de contenir ce fléau et, à terme, de l'éliminer complètement : tel est notre objectif. Lorsque nous en appelons à la coopération internationale, nous souhaitons qu'elle devienne beaucoup plus efficace car l'abus et le trafic de drogues ne cessent de s'aggraver. Ce problème, et ses victimes, sont devenus un phénomène véritablement mondial qui échappe apparemment à tout contrôle, à tel point que d'aucuns ont perdu l'espoir de pouvoir y faire face et encore moins l'éliminer. Cependant, il ne faut pas renoncer à agir car nous n'avons pas vraiment le choix. Ce phénomène menace nos enfants, nos générations futures et nos sociétés.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Bahreïn de son allocution.

Je donne la parole à M. Gian Nicola Filippi Balestra, Chef de la délégation de Saint-Marin.

M. Balestra (Saint-Marin) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, à l'occasion de la vingtième session

extraordinaire de l'Assemblée générale, nous, représentants des gouvernements du monde, sommes réunis ici pour réaffirmer notre engagement en faveur d'un monde exempt de drogue pour le XXI^e siècle. La République de Saint-Marin est fermement convaincue que rien ne pourra être réalisé si nous ne commençons pas par concrétiser l'engagement de nos gouvernements et nos peuples à cette fin.

Le moment est venu pour nous de cesser de nous demander qui est à blâmer : la demande et l'offre sont les deux faces de la même médaille. L'abus et le trafic de drogues forment un même cercle. Aucun pays n'est épargné. Les pays développés et en développement doivent coopérer pour rompre ce cycle. Il peut être bloqué à n'importe quel moment, par exemple en introduisant des cultures de substitution, en contrôlant strictement l'utilisation des précurseurs et en luttant contre le blanchiment des capitaux.

L'abus des drogues fait des millions de victimes — hommes, femmes et enfants — et la toxicomanie entraîne également l'isolement. Trop d'énergie est consacrée à la destruction, voire à l'autodestruction. Il est très important d'inverser cette tendance, faute de quoi la situation risque de se détériorer de manière irréversible.

C'est avec effroi que l'on apprend qu'il y a quelque 190 millions de consommateurs de drogues dans le monde. Il est donc essentiel d'apprendre à nos jeunes à comprendre tout le pouvoir destructeur des drogues. Nous devons concentrer nos efforts sur l'élaboration d'une culture préventive capable de contrecarrer les faux attraits des drogues avec la participation de tous les niveaux de la société : écoles, familles et communautés.

Le problème de la propagation de la drogue chez les jeunes est profondément ressenti par le Gouvernement de la République de Saint-Marin, mais la recherche d'une réponse à ce problème n'est pas une tâche aisée. Saint-Marin est un pays développé et doté d'une économie diversifiée. Notre niveau de vie élevé produit des effets contrastés : d'une part, il limite le nombre de consommateurs de drogues dures, mais d'autre part, il renforce la consommation d'autres types de drogues, les drogues dites ludiques comme *Ecstasy* et *Ice*. Ce genre de drogues est essentiellement consommé dans les discothèques et autres lieux de loisirs. Nous sommes particulièrement conscients de la difficulté de la lutte contre la propagation alarmante des stimulants de type amphétamine, qui peuvent être fabriquées dans des laboratoires clandestins n'importe où dans le monde en utilisant des produits chimiques tout faits. Les recettes de ces drogues dangereuses, qui créent une dépendance, sont

faciles à obtenir et le risque pour le producteur est moindre que pour les trafiquants de cocaïne et d'héroïne.

Il semble que l'une des nombreuses causes de la toxicomanie parmi les jeunes réside dans l'absence de valeurs et d'idéaux. Ces valeurs sont présentes mais fragiles lorsqu'elles sont confrontées à la vie réelle. Une instance comme l'Organisation des Nations Unies est idéale pour renforcer ces valeurs étant donné qu'elle s'emploie à défendre et à promouvoir les concepts de paix, d'égalité, de respect des droits de l'homme et de justice sociale. L'Organisation a donc un rôle essentiel à jouer pour répondre aux attentes et aux idéaux des jeunes.

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies a réalisé de nombreux objectifs en dépit de multiples obstacles. Nous voudrions mentionner tout d'abord la création en 1991 du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui constitue une réaction internationale face à ce fléau mondial. Nous sommes certains que la nomination de M. Pino Arlacchi au poste de Directeur exécutif du PNUCID donnera une nouvelle impulsion à la lutte contre les drogues. Cependant, il reste beaucoup à faire.

Ayant cela à l'esprit, Saint-Marin a, en 1995, signé la convention européenne sur le blanchiment, la saisie et la confiscation des produits du crime. Le trafic illicite des drogues représente un chiffre d'affaires de 400 milliards de dollars par an, essentiellement en espèces, et la République de Saint-Marin estime que la coopération entre États en matière pénale et judiciaire est un des moyens les plus rapides d'obtenir des résultats positifs. Il a été démontré à plusieurs reprises que la confiscation des avoirs est plus efficace dans la lutte contre les cartels des drogues que la confiscation des drogues, ce qui est une raison de plus pour persévérer dans cette direction à un rythme accéléré.

Il y a quelques années, Saint-Marin a également adopté une loi contre le blanchiment des capitaux en vue de contrôler les transactions en espèces. Depuis 1991, nous sommes membres actifs du Groupe de coopération pour la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues — le Groupe Pompidou — organe d'experts créé dans le cadre du Conseil de l'Europe pour traiter des questions liées à la drogue. En 1998, nous avons accueilli un séminaire international sur la consommation des drogues dans les lieux de loisirs. La coopération internationale fondée sur le dialogue et sur l'échange de données d'expérience demeure la clef dans la lutte contre l'abus des drogues.

Le Luxembourg mérite un hommage particulier. En effet, le Luxembourg a été le premier pays à mettre en oeuvre l'une des dispositions de la Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Cette convention encourage les États parties à investir l'argent provenant du trafic illicite des drogues dans des organisations internationales qui se spécialisent dans la lutte contre les drogues. Il n'y a pas de meilleure utilisation de cet argent et nous espérons que davantage de pays suivront cet honorable exemple.

Pour ce qui est des drogues, la République de Saint-Marin se sent vraiment un élément à part entière d'une communauté intégrée. Nous devons réagir collectivement, avec des mesures conjointes et vigoureuses contre cette menace, en mettant de côté les intérêts égoïstes et à courte vue. Le temps est venu de montrer que nous sommes capables de nous défendre et de défendre les générations futures d'un ennemi commun et puissant. Le temps est venu de mettre en oeuvre, efficacement, la solidarité et la détermination auxquelles nous aspirons tous dans nos discours.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation de Saint-Marin de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Agim Nesho, Chef de la délégation albanaise.

M. Nesho (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes réunis ici dans cet organe pour nous efforcer de faire échec au problème de la drogue, qui est un fléau pour tous les pays et toutes les sociétés, petits ou grands, puissants ou pauvres, et qui menace sérieusement nos sociétés et nos civilisations. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale démontre une fois de plus que notre combat contre les drogues ne peut être livré seul, mais nécessite un sens des responsabilités, une coopération et une assistance à l'échelon international.

C'est la raison pour laquelle l'Albanie appuie fermement le rôle de l'Organisation des Nations Unies, qui est l'organisation appropriée et unique capable de prendre la direction et d'élaborer des stratégies claires et l'assistance adéquate dans ce domaine important.

L'Albanie appuie sans réserve les documents que la présente session est sur le point d'adopter — la Déclaration politique, la Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues et les autres mesures projetées — et elle est convaincue qu'ils permettront de créer une nouvelle dynamique dans la lutte de la

communauté internationale contre les drogues. L'Albanie est prête à jouer son rôle dans ce processus et est totalement attachée à notre objectif commun ultime : un monde entièrement libéré des drogues.

L'Albanie n'est pas le seul pays confronté à ce grave problème social. L'apparition de ce problème, en tant que nouveau phénomène, est liée à la géographie physique, à la situation et au niveau de développement politique, économique et social de la société albanaise. Les importants changements politiques et économiques qui sont intervenus dans mon pays au début de la décennie — dans le cadre de la transformation de notre société en une nouvelle société démocratique, conjugués à notre manque d'expérience et de connaissance de ce phénomène, à l'absence de lois appropriées pour prévenir ce phénomène et à la non-existence de structures adaptées au niveau de l'État et d'organisations non gouvernementales nécessaires pour le combattre — ont conduit non seulement à l'apparition du phénomène de la drogue dans notre pays, mais l'ont aussi transformé en une réelle menace, à laquelle la société albanaise doit s'attaquer de façon urgente.

Après 1992, le phénomène de la drogue a connu une grande expansion particulièrement au niveau de la culture et de la consommation de la plante narcotique *cannabis sativa* et du trafic de stupéfiants à destination comme en provenance du pays. Depuis 1993, le trafic de drogues dures comme l'héroïne et la cocaïne a considérablement augmenté. Une partie du volume total des drogues faisant l'objet de ce commerce reste dans le pays pour la distribution et la vente. Aujourd'hui, l'Albanie compte environ 2 000 à 3 000 consommateurs, dont la plupart ont entre 16 et 25 ans.

Pour faire face à ce problème, le Gouvernement albanaise a créé un comité antidrogue qui est chargé d'élaborer une stratégie nationale et coordonne les efforts avec le travail d'autres structures gouvernementales. Parallèlement, la priorité est accordée à la création et à la mise en oeuvre d'un cadre juridique moderne conformément aux normes fondamentales du droit international.

La position géographique de l'Albanie exige une coopération étroite avec nos voisins, principalement l'Italie et la Grèce, avec lesquels nous travaillons bilatéralement pour mieux contrôler les frontières et coordonner les actions conjointes contre les trafiquants de drogue, le blanchiment de l'argent et les activités criminelles.

Reconnaissant que ceci est un phénomène nouveau pour nous, nous coopérons de manière renforcée avec les organes internationaux spécialisés, et l'Albanie participe également

aux activités d'un certain nombre d'organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le Programme des Nations Unies pour le développement, le programme PHARE de l'Union européenne, le programme conjoint OKTAPUS du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, etc. L'Albanie participe à la conférence permanente des ministres de l'intérieur intitulée «Sur la route balkaniques de la drogue» et est également engagée dans les initiatives régionales de lutte contre le crime organisé au sein de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, de l'Initiative de l'Europe centrale, etc.

En mettant au point notre stratégie antidrogue, nous estimons que nous devons faire davantage pour les jeunes, et notamment pour la création d'un environnement social permettant de sensibiliser le public à la nocivité et au danger mortel des drogues. Nous pensons que ceci doit être le principal objectif de la société civile albanaise à l'avenir.

La société moderne est confrontée aujourd'hui aux problèmes sociaux les plus délicats pour ouvrir la voie au développement de notre société et de notre civilisation au prochain millénaire. Malheureusement, ces problèmes délicats se trouvent souvent oubliés et noyés au milieu de la violence, du nettoyage ethnique et du génocide inspirés par un nationalisme extrémiste dans la région des Balkans. Le climat de peur, de tueries, d'insécurité et de manque de stabilité est un terrain propice au crime organisé, aux activités liées à la drogue, etc.

Il nous faut unir tous nos efforts pour oeuvrer à la sécurité et à l'avenir de notre société. L'un de ces efforts est la lutte contre les drogues, et l'Albanie tient à assurer la communauté internationale de son engagement sans faille à l'égard de cet objectif.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation albanaise de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pierre Lelong, Chef de la délégation d'Haïti.

M. Lelong (République d'Haïti) : L'ère de l'autarcie a vécu. Toutes les activités humaines s'inscrivent désormais dans une perspective globale. Qu'il s'agisse de la lutte pour le développement ou la bataille contre le crime organisé, la corruption et les épidémies, l'approche exclusivement nationale se révèle insuffisante, pour ne pas dire impuissante. Mais, il est un phénomène qui, de par l'ampleur des forces inciviques mises en mouvement, de par sa croissante exten-

sion, constitue un défi majeur à la santé des individus, au bien-être des sociétés, à la stabilité des États et à leur souveraineté.

Le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, puissante entreprise dont le chiffre d'affaires ne cède la primauté qu'au commerce des armes, en menaçant la survie même de nos nations nous a forcés, dans la douleur de nos échecs, à prendre conscience de ce qu'aucune entité nationale, si puissante soit-elle, ne saurait en venir à bout toute seule.

L'ampleur de ce problème et la nécessité d'y trouver une réponse efficace exigent de mettre de côté les catégories artificielles entre pays producteurs, consommateurs et de transit, pour mettre au point une stratégie intégrale, cohérente et globale.

Les Nations Unies constituent l'espace exemplaire de solidarité et la tenue de cette session spéciale se veut un nouveau point de départ pour engager ce combat dans une perspective multilatérale et une meilleure compréhension du phénomène et des méthodes pour le contrecarrer. Dans ce sens, la République d'Haïti appuie fermement les projets de résolution soumis à cette Assemblée.

La situation géographique de la Caraïbe, qui, à travers ses plus de 2000 îles, relie l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord, servant aussi de pont vers l'Europe, fait de cette zone un lieu privilégié pour les narcotrafiants.

Profitant des difficultés qu'a connues Haïti dans un passé récent ainsi que de la complicité de certaines autorités d'alors, les organisations criminelles intensifièrent leurs activités, convertissant notre pays en un maillon important de la chaîne de distribution de la drogue. Les profits illicites ainsi générés favorisent la corruption, compromettent, de ce fait, l'intégrité de l'administration, érodent la stabilité économique et finalement fragilisent les institutions du pays. Ainsi donc, la faiblesse du système judiciaire et policier et l'absence de ressources économiques et financières rendent le pays vulnérable aux agissements des puissantes organisations de narcotrafiants.

En dépit de la précarité de ses moyens et de ses multiples contraintes économiques, le Gouvernement haïtien a, depuis le retour à l'ordre constitutionnel, déployé beaucoup d'efforts dans la lutte contre le trafic de la drogue sous toutes ses formes.

Sur le plan interne, deux avant-projets de loi en matière de répression du trafic de drogue et de blanchiment de

l'argent ont été préparés par le Ministère de la justice. En outre, le Ministère de la santé publique et de la population a élaboré un autre projet de loi sur la pharmacie prévoyant des mesures de contrôle strict de certaines drogues. Ces textes seront bientôt déposés devant le Parlement pour leur adoption.

De même, un projet de plan directeur national de lutte contre la drogue prévoit la création d'un Conseil national de lutte contre les drogues. Le Gouvernement haïtien compte sur l'assistance technique internationale et régionale pour l'aider à doter ce Conseil des moyens de communication modernes, d'une capacité institutionnelle efficace et d'une base d'information solide. Dans le cadre de l'application de la loi, deux unités spécialisées de la nouvelle Police nationale d'Haïti sont maintenant opérationnelles : la Garde-côtes et la Brigade de lutte contre les stupéfiants.

Aussi, une unité de surveillance douanière a été mise sur pied en mai 1997. Nos fonctionnaires et agents d'exécution de la loi ont pu tirer profit de plusieurs cours et séminaires qui leur ont été offerts grâce à la coopération du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Les saisies de drogue, qui étaient auparavant le fruit du hasard, résultent de plus en plus d'opérations bien planifiées par les différents services de lutte contre la drogue. Mentionnons à titre d'exemple que, de janvier à juin 1998, 103 ressortissants étrangers ont été appréhendés et des saisies totalisant 3 549 kilogrammes de cocaïne, 9 255 kilogrammes de marijuana et 25 litres d'huile de hachisch, ont été effectuées.

Sur le plan de la réduction de la demande se trouve en voie de finalisation un projet, préparé en collaboration avec le PNUCID, d'étude épidémiologique et de formation de travailleurs sociaux et d'intervenants auprès des toxicomanes.

Sur le plan bilatéral, un accord de coopération maritime de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants a été signé entre le Gouvernement haïtien et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le 17 octobre 1997. Des opérations conjointes ont déjà porté des résultats positifs.

Sur le plan multilatéral, la République d'Haïti est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à son protocole de 1972, à la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Le Gouvernement haïtien prend l'engagement formel, dès que la crise gouvernementale aura été résolue, de

soumettre à la ratification du Parlement la Convention des Nations Unies de 1971 sur les substances psychotropes. D'autre part, Haïti a entériné en 1996 la «Stratégie antidrogue dans le continent américain», ainsi que le Communiqué de Buenos Aires de 1995 sur le blanchiment de l'argent, qui définissent les principes communs en matière de coopération.

Au niveau des Caraïbes, Haïti a adopté le Plan d'action de la Barbade de mai 1996 et a participé aux réunions de suivi de ce plan, qui est un exemple achevé de coordination et de coopération entre les pays de la sous-région, les Nations Unies et l'Union européenne.

La guerre contre la drogue est au sommet de nos préoccupations et seule une vraie solidarité internationale nous permettra de vaincre ce fléau. Haïti vient réaffirmer aujourd'hui son engagement de faire face à la responsabilité qui lui incombe dans cette lutte globale contre les drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation haïtienne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Taye Wah Michel Wan Chat Kwong, Chef de la délégation de Maurice.

M. Wan Chat Kwong (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : La présence de nombreux dirigeants mondiaux à cette session extraordinaire témoigne de la force de la détermination et de l'engagement internationaux actuels à l'appui d'une nouvelle stratégie de lutte contre le fléau de l'abus des drogues. Les déclarations faites à cette tribune ces deux derniers jours sont le signe de l'avènement d'une ère nouvelle dans la coopération internationale pour la lutte contre la demande de drogues illicites et le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes. Ma délégation s'en félicite. Les gouvernements du monde ont maintenant la possibilité d'élaborer une stratégie réellement mondiale de contrôle des drogues. Une telle stratégie est plus que jamais nécessaire pour combattre efficacement les formidables forces du mal qui sont le moteur de l'industrie de la drogue aujourd'hui.

La présente session extraordinaire se tient quelque 11 années après la première Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui s'est tenue à Vienne en 1987. La Conférence a été suivie trois ans plus tard d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psycho-

tropes. Ces deux réunions ont été suivies d'importants résultats.

À Vienne, la principale réalisation a été la définition de 35 objectifs contenus dans le Schéma multidisciplinaire complet pour les activités futures de lutte contre l'abus des drogues, tendant à la prévention et à la réduction de la demande illicite, au contrôle de l'offre, à la suppression du trafic illicite et au traitement et à la réadaptation.

Le Programme d'action mondial adopté par la précédente session extraordinaire consacrée aux drogues en 1990 a fait siens les objectifs du Schéma multidisciplinaire de Vienne comme base au développement et à la concrétisation, au niveaux national, régional et international, des stratégies équilibrées visant à combattre tous les aspects de l'abus et du trafic illicite de drogues.

Depuis ces réunions, les résultats des initiatives nationales et internationales de lutte contre le problème de la drogue ont malheureusement été plutôt décevants. La demande, la production, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes sont en hausse. Selon le premier Rapport mondial sur les drogues diffusé par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues l'an dernier, la production d'opium a triplé et la production de cocaïne doublé depuis 1985. Le nombre de consommateurs de drogues dans le monde s'élève maintenant à plus de 200 millions. En termes de coût humain et social, aucune estimation ne pourra probablement jamais être faite des ravages causés par l'augmentation du nombre de consommateurs des drogues.

La physionomie de l'abus de drogues a également connu des changements spectaculaires, avec l'apparition des drogues de synthèse au cours de la dernière décennie. Le nombre de pays — de pays en développement en particulier — touchés par le trafic et par le transit illicites de stupéfiants a augmenté. Sur le continent africain, d'importantes saisies de drogues opérées dans des pays des régions orientales et australes donnent à penser que leurs ports maritimes sont maintenant ciblés comme points de transit sur les itinéraires reliant l'Asie du Sud à l'Amérique du Nord et à l'Europe. De nos jours, le réseau du trafic illicite s'est étendu à toutes les régions du monde. Tous les pays touchés par le problème de la drogue connaissent actuellement une augmentation du nombre d'actes criminels et d'actes de violence liés à la drogue et de cas de corruption d'agents publics. Les pays en développement, qui sont mal équipés en termes de ressources financières et humaines, deviennent facilement la proie des cartels internationaux de la drogue, hautement organisés. Ces cartels ont des réseaux

dans le monde entier, ce qui les rend plus difficiles à combattre. Le lien de plus en plus étroit existant entre le trafic de drogues et les activités terroristes a engendré des dangers nouveaux et sérieux pour les gouvernements, qui courent maintenant le risque d'être déstabilisés.

Jusqu'au début des années 80, mon pays n'était confronté qu'au problème de l'abus des «drogues douces». La situation en matière de drogues a radicalement changé en 1984 avec l'arrivée de l'héroïne brune, variété brute de l'héroïne. L'abus de l'héroïne a gagné tous les groupes économiques et ethniques, avec toutes les conséquences que cela comporte. Parmi les mesures prises par mon gouvernement pour lutter contre ce fléau moderne figurent la réadaptation et l'éducation. En 1987, mon gouvernement a mis sur pied un service éducatif de santé et de lutte contre les drogues. Actuellement, un programme intensif de prévention de la prolifération des drogues est mis en oeuvre par l'Agence nationale pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes. L'unité de la lutte contre les drogues et la contrebande de la police mauricienne mène un combat sans relâche contre les barons de la drogue locaux et internationaux.

Face à des problèmes aussi insurmontables et à une situation très favorable pour les barons de la drogue, quelles chances ont les gouvernements, en particulier dans les pays pauvres en développement, d'assener un coup sérieux à l'industrie des drogues et d'inverser la tendance à la propagation apparemment implacable de l'usage des drogues?

La nouvelle approche globale, qui aborde maintenant de façon égale les problèmes de la suppression de la demande et de la réduction de l'offre, nous donne des raisons d'être optimistes. Trop souvent dans le passé, la lutte internationale contre les drogues a été entravée par le fait que les pays dits «producteurs» et les pays dits «consommateurs» se renvoyaient la balle. Les pays dits «producteurs» de l'hémisphère Sud étaient considérés comme le principal champs d'action pour les opérations antidrogue. En effet, les principaux instruments internationaux concernant les stupéfiants et les substances psychotropes, à savoir les Conventions de 1961, 1971 et 1988, se fondaient sur la conviction que la réduction et la prévention des flux incontrôlés de drogues étaient les principaux instruments de la lutte contre l'emploi illicite des drogues.

Mais après de nombreuses années de récriminations réciproques, les pays consommateurs admettent maintenant qu'il faut faire davantage pour comprendre et réduire la demande de drogues et pour améliorer les programmes existants ou pour élaborer de nouveaux principes en matière

de réduction de la demande. Par ailleurs, la distinction entre pays producteurs et consommateurs est de moins en moins d'actualité, car les anciens pays producteurs deviennent également consommateurs de drogues, et les pays consommateurs sont maintenant une source importante de drogues synthétiques dont la popularité connaît une rapide expansion.

Alors que les deux dernières réunions sur le problème des drogues ont abordé la question de la réduction de la demande, cette session extraordinaire accordera, pour la première fois, la priorité au problème de la toxicomanie en adoptant une Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues. La coopération internationale est essentielle au succès des efforts déployés pour réduire l'offre. Aucun pays ne peut espérer remporter à lui seul le combat contre des trafiquants de drogues internationaux aussi puissants. Pareille à une créature monstrueuse dont les tentacules repoussent dès que les anciens sont coupés, les cartels internationaux de la drogue trouvent de nouveaux sites de production et de nouveaux itinéraires de distribution dès que certains pays renforcent leur contrôle. Heureusement, le nouveau climat de coopération politique qui prévaut dans la guerre contre la drogue permet maintenant une meilleure coordination des efforts et un échange d'informations pour une action plus efficace.

L'expérience du passé nous a enseigné quelles sont les méthodes efficaces dans le combat contre la drogue et quelles sont celles qui ne le sont pas. Avec une meilleure coopération judiciaire et des efforts coordonnés entre tous les pays dans la lutte contre le blanchiment de l'argent, nous aurons une assez bonne chance de contenir et en fin de compte d'inverser la vague des stupéfiants. Dans ce contexte, le Gouvernement mauricien soumettra très prochainement à l'Assemblée nationale une loi contre le blanchiment de l'argent et la criminalité économique.

La lutte contre les drogues ne peut être menée par les seuls gouvernements. Les organisations non gouvernementales et les autres groupes d'action doivent également s'associer à la croisade.

Dans la lutte contre les drogues, la communauté internationale a par le passé toujours donné l'impression d'avoir une longueur de retard par rapport aux trafiquants. Renouvelons notre engagement et redoublons d'efforts afin qu'armés d'une nouvelle stratégie mondiale de contrôle des drogues, nous puissions bientôt rattraper les barons de la drogue et avoir une longueur d'avance sur eux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de Maurice de sa déclaration.

Je donne la parole à M. Samir Moubarak, Chef de la délégation du Liban.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : L'usage illicite des drogues est un fléau qui touche toutes les sociétés modernes et qui a des conséquences néfastes sur divers aspects de la vie de la population. Pour s'y opposer, il faut une stratégie mondiale qui engage différents pays. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions et programmes doivent jouer un rôle primordial dans la lutte contre cette menace et la protection de l'humanité contre ses dangers.

Le problème des drogues a été exacerbé, ces dernières années, par l'apparition et le trafic illicite de différentes sortes de stupéfiants et de substances psychotropes. Il est devenu un défi sérieux qui menace aussi bien les pays développés que les pays en développement. Il s'est même infiltré dans les foyers et les universités, compromettant ainsi l'avenir des générations montantes.

Conscientes des dangers inhérents à ce fléau, les organisations internationales ont conclu des conventions successives pour combattre les stupéfiants et leurs conséquences désastreuses. Aux termes de l'article 23 du Pacte de la Société des Nations, le contrôle du commerce de l'opium était considéré comme étant une responsabilité internationale. Dans le cadre des Nations Unies, le Conseil économique et social a demandé que soit d'urgence conclue une convention qui remplacerait toutes les conventions précédentes. Les efforts du Conseil ont abouti à la conclusion de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, ultérieurement modifiée par le Protocole de 1972, suivie de la tout aussi importante Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

La persistance de ce problème a aggravé les tensions dans les relations interétatiques. Elle a parfois engendré des conflits, portant atteinte à la paix et la sécurité internationales. Le combat contre le trafic illicite des stupéfiants est donc devenu une composante de l'ordre en matière de sécurité collective que l'Organisation des Nations Unies tente d'établir pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Chacun sait que l'aggravation de la pauvreté et l'absence de développement sont parmi les causes principales

de ce fléau. Il convient de rappeler à cet égard que dans la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que lors de nombreuses conférences internationales relatives à la question du développement, nous avons convenu de renforcer la coopération internationale contre le trafic illicite des stupéfiants en contrepartie d'un renforcement de l'assistance internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement durable dans les pays en développement.

Le Liban fait partie des pays en développement qui ont besoin de l'assistance de la communauté internationale s'ils veulent assurer leur développement et atténuer la pauvreté. Nous avons besoin de cette assistance pour appuyer les efforts que nous déployons pour combattre le trafic illicite des stupéfiants. Dès que nous avons tourné la page sur les événements sanglants de 1990, lorsque le Gouvernement libanais a été en mesure de rétablir son autorité en vertu de l'Accord de Taïf pour la réconciliation nationale, nous avons décidé de prendre en priorité toutes les mesures décisives nécessaires pour combattre la culture, la production, la distribution et la vente illicites des stupéfiants.

Dans ce contexte, le Liban est partie aux trois Conventions internationales sur le contrôle des drogues : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972; la Convention sur les substances psychotropes de 1971; et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, et le Gouvernement libanais est déterminé à mettre scrupuleusement en oeuvre leurs dispositions. Ces dernières années, nous avons détruit les cultures de plantes servant à fabriquer des drogues dans la vallée de la Bekaa et avons doté le Bureau de contrôle des drogues des ressources humaines et techniques nécessaires à l'exécution de ses opérations.

Le Gouvernement libanais applique une politique très stricte à l'égard des cultivateurs de plantes servant à la fabrication de stupéfiants et des trafiquants. Nous avons réussi à démanteler les réseaux de distribution et avons promulgué de nouvelles lois qui prévoient des sanctions sévères pour ceux qui sont impliqués dans le commerce des stupéfiants et répriment le blanchiment de l'argent. Nous sommes fiers que le Liban se soit totalement débarrassé de la culture de plantes servant à la fabrication de stupéfiants.

Le Liban, qui continue de souffrir des conséquences de la guerre civile qui a détruit son infrastructure et paralysé ses institutions, s'est fixé comme première priorité nationale de mettre fin au trafic illicite des drogues. Fidèles à nos engagements internationaux, nous avons supprimé un

commerce qui ne générerait pas moins d'un milliard de dollars des États-Unis par an car c'était un commerce illégal. Nous attendons donc des gouvernements des pays amis, en particulier ceux dont les sociétés souffrent de l'abus des drogues, qu'ils aident le Liban, sur les plans tant financier que technique, dans la mise en oeuvre du programme de substitution dans les régions qui étaient auparavant tributaires de la vente de drogues pour leurs ressources économiques et financières. Le Gouvernement libanais a en outre grandement besoin de l'aide étrangère pour soutenir ses projets de développement dans ces régions, notamment pour créer des établissements sanitaires, pour mener des programmes de sensibilisation au problème des drogues, pour résoudre ce problème auquel est confrontée la population libanaise, et pour promouvoir la réadaptation des victimes de l'abus des drogues.

Nous appuyons les efforts réalisés par l'Organisation des Nations Unies et les mesures qu'elles a prises pour combattre le trafic des stupéfiants. Nous sommes pleinement convaincus que les efforts que nous réalisons, à titre individuel ou collectif, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes compétents finiront par freiner la production, l'usage et le commerce illicites des stupéfiants.

Nous saisissons l'occasion que nous offre cette session extraordinaire pour lancer un appel aux États afin qu'ils redoublent d'efforts en vue d'éradiquer ce dangereux fléau qui a un impact négatif sur les diverses composantes de nos sociétés contemporaines.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Liban de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Rafael Caldera, Président de la République du Venezuela.

Le Président Caldera (*interprétation de l'espagnol*) : J'arrive directement de Genève, où j'avais un engagement très important avec l'Organisation internationale du Travail, mais je ne voulais pas manquer à la promesse que j'avais faite à mon ami le Président Zedillo, du Mexique, de venir témoigner de notre solidarité en cette importante Assemblée.

Le Venezuela, en soi, n'est pas un pays grand consommateur de drogues — du moins c'est ce que nous pensons — bien que nous sachions qu'il existe de nombreux réseaux qui essaient d'introduire la drogue dans tous les milieux sociaux. Ce n'est pas un pays producteur de drogues. Nous avons détruit certaines cultures de pavot, qui

étaient le seul signe de participation de notre pays au processus de production. Mais nous sommes également disposés à lutter pour éviter que notre situation géographique, l'étendue de nos frontières terrestres et maritimes et les conditions de liberté physique, politique et économique qui règnent dans le pays fassent de celui-ci un itinéraire de transit et une voie de transport pour les drogues qui passent d'un pays à l'autre en propageant ce danger dans tous les pays du monde.

Nous sommes disposés à nous joindre à tous les efforts, qui doivent être universels, car il n'y a dans ce monde aucun pays qui soit exempt de ce terrible mal qui menace de détruire les ressources spirituelles et morales et l'aptitude physique même de nos jeunes. C'est pourquoi nous sommes ici pour témoigner de notre solidarité dans cette lutte et c'est dans cet esprit que nous avons ratifié la Déclaration que les ministres des affaires étrangères de la Communauté andine ont formulée à l'occasion de cette assemblée historique.

Nous savons que la lutte contre la drogue est une entreprise longue et ardue et que les progrès réalisés sont loin de correspondre aux énormes moyens mobilisés. Nous savons également que les problèmes qui se posent sont très divers et que la solidarité et la coopération entre tous les États sont indispensables pour défendre notre souveraineté et notre responsabilité, comme nous sommes tous disposés à le faire. C'est dans ce contexte que doivent se conjuguer l'existence de la communauté internationale, le partage des responsabilités et des obligations entre tous les pays et, dans le même temps, l'individualité forte et solennelle propre à chacune des nations.

À cet égard, nous sommes disposés à apporter une contribution considérable, à tous les niveaux et à tout prix, à la lutte menée pour tenter d'éradiquer ce mal horrible de l'histoire de l'humanité. Nous sommes disposés à cette fin à assumer nos propres responsabilités tout en sauvegardant, comme le font tous les États, notre propre souveraineté, ce qui est d'autant plus indispensable que le processus de mondialisation qui se poursuit sur la planète oblige chacun d'entre nous à assumer sa propre personnalité, son propre être et sa propre identité.

Je pense que la lutte contre les drogues s'est récemment accentuée dans les domaines de la répression, de la surveillance et de la recherche et que nous n'avons peut-être pas beaucoup progressé en matière de prévention. Si la répression est renforcée, la tentation, quant à elle, est plus forte pour les jeunes qui ont la curiosité de tenter l'expérience de la consommation de drogues. Cela commence tout

à fait innocemment et devient une servitude qui détruit la vie, l'existence et les capacités de chaque jeune qui en arrive à consommer des drogues. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'à l'issue de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui doit constituer et constitue une véritable percée capitale pour l'avenir de l'humanité, il faudra concentrer les efforts, entre autres, sur la prévention, la révision des méthodes d'éducation et de sensibilisation des populations — et des jeunes en particulier — au fait que le moindre faux pas dans cette direction se traduira par un échec irrémédiable.

Au Venezuela, nous cherchons à stimuler les jeunes pour qu'ils assument eux-mêmes la responsabilité de leur propre salut, les anges rédempteurs qui préviennent l'abus des drogues, et pour qu'ils convainquent leurs pairs du chemin à suivre. En effet, si la parole des maîtres très souvent ne parvient pas à convaincre les jeunes, celle des pairs et leur exemple sont un stimulus qui peut et doit donner des résultats considérables, et c'est ce qu'ils font.

Dans notre cas, au Venezuela, nous accordons tant d'importance à la lutte contre les stupéfiants que nous avons nommé le Président de la Commission nationale contre l'emploi illicite des drogues Ministre d'État. Nous l'avons introduit au Cabinet et l'avons doté de tous les moyens possibles dans divers domaines pour que cette lutte soit réellement efficace. Et je peux affirmer que nos relations avec les autres pays qui sont impliqués dans la lutte contre les stupéfiants s'améliorent et gagnent en transparence, sincérité et clarté, mus que nous sommes par la volonté commune de persévérer dans notre oeuvre.

Je suis venu ici aujourd'hui simplement pour confirmer ce message et réitérer la position du Venezuela, pour féliciter le Mexique du rôle spécial qu'il a joué dans l'organisation de cette Assemblée et pour encourager tous les pays à s'engager dans cette lutte.

Il est clair que la voie est difficile. D'aucuns estiment que la lutte qui a été menée jusqu'à présent n'a pas donné tous les résultats positifs qu'elle aurait dû avoir. D'autres pensent qu'il faut s'engager davantage sur le chemin de la prévention et abandonner la voie de la répression. Nous estimons, quant à nous, que la répression est indispensable car il n'existe pas d'autre moyen de faire face à tous ces fléaux qui accablent l'humanité et que, d'autre part, les efforts visant à trouver de nouveaux moyens d'éviter que la consommation ne continue d'augmenter ou se maintienne à des niveaux assez élevés pour stimuler la production et le trafic, devraient être de plus en plus constructifs et

satisfaire davantage les aspirations les plus élevées de l'humanité.

Mon seul but, ici, est de confirmer cet engagement. Comme je l'ai dit, le Venezuela n'est pas le pays qui est le

plus gravement touché par le problème de la consommation et de la production des drogues, mais il n'en reste pas moins qu'il a servi à plusieurs tristes occasions de voie de transit pour le transport de ce poison d'un pays à un autre, à travers différentes régions du monde. C'est pourquoi nous sommes disposés à contribuer aux résultats positifs qui vont ressortir de la présente session de l'Assemblée, et nous mettons tout en oeuvre pour prouver réellement que la solidarité internationale peut être efficace dans la guerre que nous livrons contre ce fléau qui affecte tous les peuples de la terre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République du Venezuela de sa déclaration.

La séance est levée à 13 h 10.